

Budget primitif

2018

l'esprit grand ouvert



Région

PAYS DE LA LOIRE

INTRODUCTION

Le vote du budget primitif 2018 intervient dans un contexte de reprise économique, plus marquée en Pays de la Loire qu'au niveau national et dans la plupart des régions françaises. C'est ainsi que le PIB des Pays de la Loire progresse plus rapidement que celui de l'ensemble de la France, prévu pour 2017 à 1,7%.

Par ailleurs, selon l'INSEE, le taux de chômage en Pays de la Loire s'établit à 7,9% de la population active, soit le plus bas niveau depuis 2012. La région affiche ainsi le taux de chômage le plus faible des régions françaises. En 2016, l'emploi salarié a progressé de 1,5 % en Pays de la Loire, soit un niveau nettement supérieur à la moyenne nationale qui est de 0,9%. Les Pays de la Loire comptent désormais plus de 30 200 apprentis, avec une hausse de + 7%, qui s'est accélérée en 2017. Fin 2015, le nombre d'apprentis était de 26 700 en Pays de la Loire. En moins de 2 ans, le nombre d'apprentis a donc progressé de 3 500 dans notre région.

La région se distingue aussi par son dynamisme économique avec une augmentation de 11% des créations d'entreprises en 2017 contre 4,2% pour la France métropolitaine. Sur les 9 premiers mois de l'année 2017, 3 200 créations d'entreprises ont été enregistrées en Pays de la Loire. Parallèlement, les défaillances d'entreprises poursuivent leur diminution (-3,5 % sur un an) : 520 défaillances ont été enregistrées au troisième trimestre 2017, niveau le plus bas niveau depuis 10 ans.

L'accompagnement de cette reprise économique reste cependant pénalisé par les décisions du Gouvernement qui multiplie les désengagements financiers (baisse des dotations en 2018 de la DC RTP et des allocations compensatrices ; suppression du fonds de soutien au développement économique de 450 M€ ; fin brutale des contrats aidés sans concertation ; fin du versement par Pôle Emploi de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, que la Région devra désormais prendre en charge ; augmentation de la charge des bourses sanitaires et sociales pour la Région, etc.) et fragilisé par les attermoissements de l'État qui pénalisent les grands projets du territoire ligérien :

- le transfert de l'aéroport de Nantes Atlantique vers Notre-Dame-des-Landes, dont la décision annoncée comme imminente, n'est toujours pas connue au moment de la rédaction du présent rapport ;
- les décisions de financement des grandes infrastructures ferroviaires et routières (franchissement de la Loire ; A831 ; Clisson-Cholet ; Nantes-Bordeaux, etc.), qui se font attendre ;
- le développement du Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire avec la baisse de la dotation de dragage et le prélèvement des dividendes par l'État, en contradiction flagrante avec les engagements pris par le Gouvernement ;
- les incertitudes sur le financement des aides à l'agriculture biologique ;
- la menace d'une recentralisation au niveau des branches professionnelles de la compétence apprentissage, au moment même où la stratégie initiée par le Grenelle régional de l'apprentissage porte ses fruits.

Dans ce contexte d'incertitude provoqué par l'État, la majorité régionale, quant à elle, à travers les orientations proposées dans ce budget primitif 2018, reste fidèle à sa volonté d'agir vite et efficacement au service des ligériennes et des ligériens. C'est ce qui lui a permis de voter au cours des dix-huit premiers mois du mandat 90% des engagements de campagne de la majorité, ce qui a donné de la visibilité aux acteurs du territoire sur l'ensemble de la mandature (SRDE2I ; programme routier régional ; pacte pour la ruralité ; aménagement numérique ; feuille de route pour la transition énergétique ; plan de relance

de l'apprentissage ; stratégie agri-alimentaire ; nouvelle politique contractuelle avec les territoires ; nouvelle ambition culturelle ; plan pour la santé partout et pour tous ; stratégie européenne, etc.).

Le budget primitif 2018 permet de poursuivre cette dynamique par le vote de trois politiques structurantes :

- **La stratégie d'investissement dans les lycées 2018 - 2024 (SIL) ;**
- **La stratégie régionale pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle (SREFOP) ;**
- **La convention TER** entre la Région et la SNCF pour la période 2018 - 2023.

Elles seront complétées dans le courant 2018 par le Plan régional pour l'orientation et le plan de mobilisation pour l'emploi, qui seront présentés à la session du mois de mars ainsi que par le plan ambition maritime qui sera proposé au vote lors du budget supplémentaire 2018.

Le budget 2018 démontre ainsi la détermination de la Région à construire l'avenir en relevant les trois défis qui s'imposent à notre territoire :

- **Accompagner la reprise économique** avec des dispositifs efficaces et adaptés aux besoins locaux avec pour ambition le développement sur le long terme des entreprises ligériennes. Il s'agit notamment de les aider à surmonter les difficultés de pénurie de main d'œuvre et de compétences qui commencent à se faire jour dans plusieurs secteurs économiques et/ou géographiques, d'accompagner leur trajectoire vers l'international et de leur permettre de mobiliser de nouveaux relais de développement (industrie du futur, croissance verte, croissance bleue, etc.).
- **Relever le défi démographique.** L'attractivité des Pays de la Loire conduit à une hausse sensible de la population ligérienne, qui exprime des besoins nouveaux pour l'éducation, l'enseignement supérieur ou les transports (11 000 lycéens nouveaux d'ici 2024 et 20 000 étudiants supplémentaires d'ici 2020).
- **Innover et renforcer l'efficacité et la proximité du service public régional.** L'innovation et les technologies numériques doivent désormais faire partie intégrante des outils déployés par la collectivité régionale dans tous les domaines :
 - **L'action régionale en proximité :** réseau des développeurs économiques de l'Agence régionale ; services de transports routiers de voyageurs ; équipes territoriales de la Région situées dans des locaux départementaux ; tournée de l'ApprentiBus dans les collèges.
 - **La simplification de l'accès au service public :** dématérialisation progressive de l'ensemble des demandes d'aide, déclinaison dans les départements de la plateforme d'instruction commune initiée avec le département de la Vendée.
 - **L'amélioration de la qualité du service pour les usagers :** qualité de service imposée à la SNCF dans le cadre de la nouvelle convention pluriannuelle TER ; nouvelle application TER pour signaler le niveau de service effectif ; Destineo 4 doté d'une fonction d'achat de titres ; application Gigalis pour mesurer la qualité du réseau mobile ; Pass culture sport dématérialisé ; e-lyco 3^e génération pour encourager les nouveaux usages numériques dans les lycées...
 - **Le fonctionnement interne de la collectivité :** déploiement du BIM 3D pour la conception des bâtiments, inauguration d'un lab numérique d'innovation, le « Labsolu », Système d'information géographique plus performant...

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2018 ET LE PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022

Des collectivités à nouveau mises à contribution pour le redressement des finances publiques à hauteur de 13 milliards d'euros dans un cadre imprécis

Le gouvernement souhaite contraindre les dépenses des collectivités territoriales en les encadrant, par des dispositions réglementaires et une nouvelle contractualisation. Cette démarche semble porter atteinte à la libre administration des collectivités territoriales et pourrait ainsi se révéler contraire à la Constitution et notamment son article 72-2.

Cet effort devrait se traduire par un double objectif au niveau national :

- La limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à +1,2% par an, inflation comprise.
- L'encadrement du ratio d'endettement fixé entre 8 et 10 ans pour les Régions.

Cet objectif d'encadrement de la dépense publique serait réalisé via la conclusion d'un contrat avec les 319 collectivités les plus importantes : Départements, Régions, Métropole de Lyon, EPCI de plus de 150 000 habitants et communes de plus de 50 000 habitants.

Au regard des dernières informations, ces contrats seraient applicables à compter de 2019 et devraient être signés avant le 30 juin 2018 pour une durée comprise entre 3 et 5 ans. Par ailleurs, l'Etat pourrait instaurer des dotations d'investissement pour les Départements et les régions dont le versement serait conditionné à la signature de ce contrat.

En parallèle, l'article 24 du PLPFP prévoit un renforcement des règles d'équilibre des budgets locaux avec l'instauration d'un ratio d'endettement plafond à respecter, fixé pour les Régions entre 8 et 10 ans. Néanmoins, lors du Congrès des Maires du 23 novembre, le Président de la République a proposé que « *la trajectoire de désendettement soit adaptée aux situations spécifiques sans devenir une double règle d'or* ».

En d'autres termes, ce montant d'endettement, qui ne tenait pas compte du niveau de désendettement déjà acquis d'une collectivité, ou d'un besoin exceptionnel de financement pour financer un projet structurant, pourra être négocié.

La prudence reste donc nécessaire quant aux orientations définitives du Gouvernement alors que les discussions sont encore en cours et que la loi de finances ne sera adoptée définitivement que fin

décembre. Ainsi, le Premier ministre s'est déjà fixé pour objectif d'amender à la mi-décembre l'article 10 du projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022, qui instaure le mécanisme de contractualisation sur les dépenses des collectivités territoriales.

La poursuite de la baisse des concours financiers de l'État

Durant les quatre dernières années la baisse des dotations s'est traduite pour la Région des Pays de la Loire par une importante perte de recettes. Elle atteint 172 M€ en cumulé pour la DGF. Au regard du Projet de Loi de finances pour 2018, la baisse des dotations se poursuit en 2018, sur les composantes suivantes :

- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle, qui s'élèverait ainsi à 11,6 M€ en 2018 pour les Pays de la Loire, contre 12,4 M€ au BP 2017 et 15,9 M€ au BP 2016.
- Les allocations compensatrices avec un montant estimé à 5,7 M€ au BP 2018 pour les Pays de la Loire contre 6,9 M€ en 2017 et 7,24 M€ en 2016.

L'État s'était engagé à compenser les nouvelles dépenses économiques des régions pour un montant national plafonné à 450 M€ ce qui représente un plafond de 27,6 M€ pour les Pays de la Loire. Le PLF 2018 ne prévoit pas le maintien de ce fonds de soutien à l'économie, contrairement aux dispositions adoptées par le PLF 2017. Or, ce fonds de soutien ne représentait qu'une compensation de la montée en puissance des régions en matière de développement économique, mise en place par le législateur.

L'impact de la poursuite des transferts de charges par l'État vers les régions

Au-delà des mesures du PLF 2018 et du PLPFP, plusieurs décisions du gouvernement actuel mettent les régions en difficulté :

- L'annonce brutale de la fin des contrats aidés conduit la Région Pays de la Loire à prendre ses responsabilités en renforçant les équipes permanentes dans les lycées pour assurer la continuité et l'amélioration de la qualité du service. **Cette charge supplémentaire représente 4,6 M€ en année pleine ;**
- En raison d'instructions financières nationales, la direction régionale de Pôle emploi a annoncé à la Région qu'elle ne verserait plus aux stagiaires de la formation professionnelle la rémunération prévue par le code du travail qui devra être prise en charge par la Région pour un montant de 8,2 M€ par an environ. Une subvention de Pôle emploi à la Région d'un montant de 6,16 M€ vient partiellement réduire cette dépense, mais **la charge nette nouvelle pour la collectivité est élevée et représente plus de 2 M€.**
- Le montant des bourses sanitaires et sociales a été aligné sur celles de l'enseignement supérieur. Cette décision nationale entraîne un surcoût significatif de près de 50% pour la Région qui n'a pas encore reçu de compensation à ce stade. Pour les Pays de la Loire, cette mesure provoque **une dépense supplémentaire de l'ordre de 0,9 M€ par an.**
- Les indemnités de stage des étudiants en IFSI ont été revalorisées de 25%, cette évolution à la charge de la Région et non compensée à ce stade **génère une dépense supplémentaire d'environ 0,6 M€ par an.**

Par ailleurs, l'impact négatif des décisions prises par le gouvernement précédent se poursuit en 2018 :

- les mesures adoptées en matière de revalorisation du point d'indice pour l'ensemble des catégories A, B et C, dont le coût pour la collectivité est d'environ 1,1 M€.
- la mise en place des accords PPCR qui augmentent la progression de la masse salariale de 800 000 euros environ ;
- l'augmentation des charges patronales pour un montant estimé à 300 000 euros.

L'ensemble de ces décisions génère des dépenses nouvelles contraintes pour la Région.

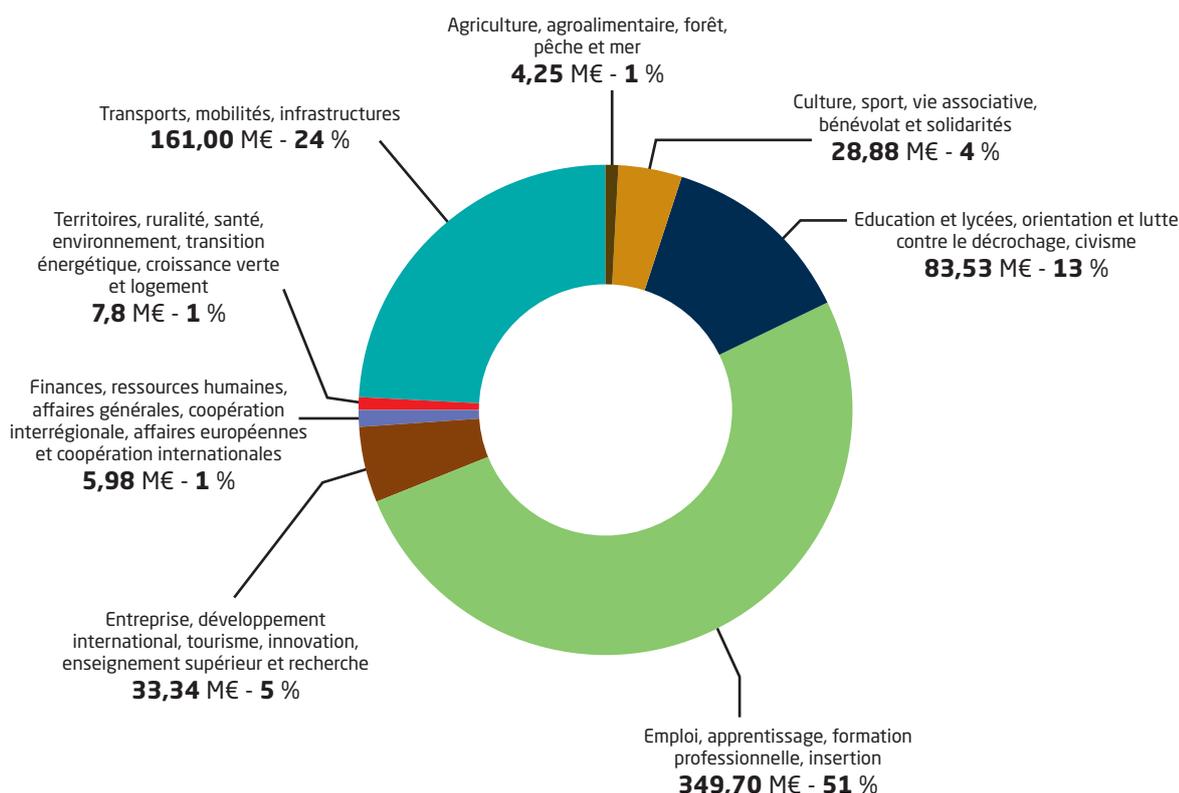
LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRIMITIF 2018

Les dotations budgétaires en 2018

Les autorisations pluriannuelles

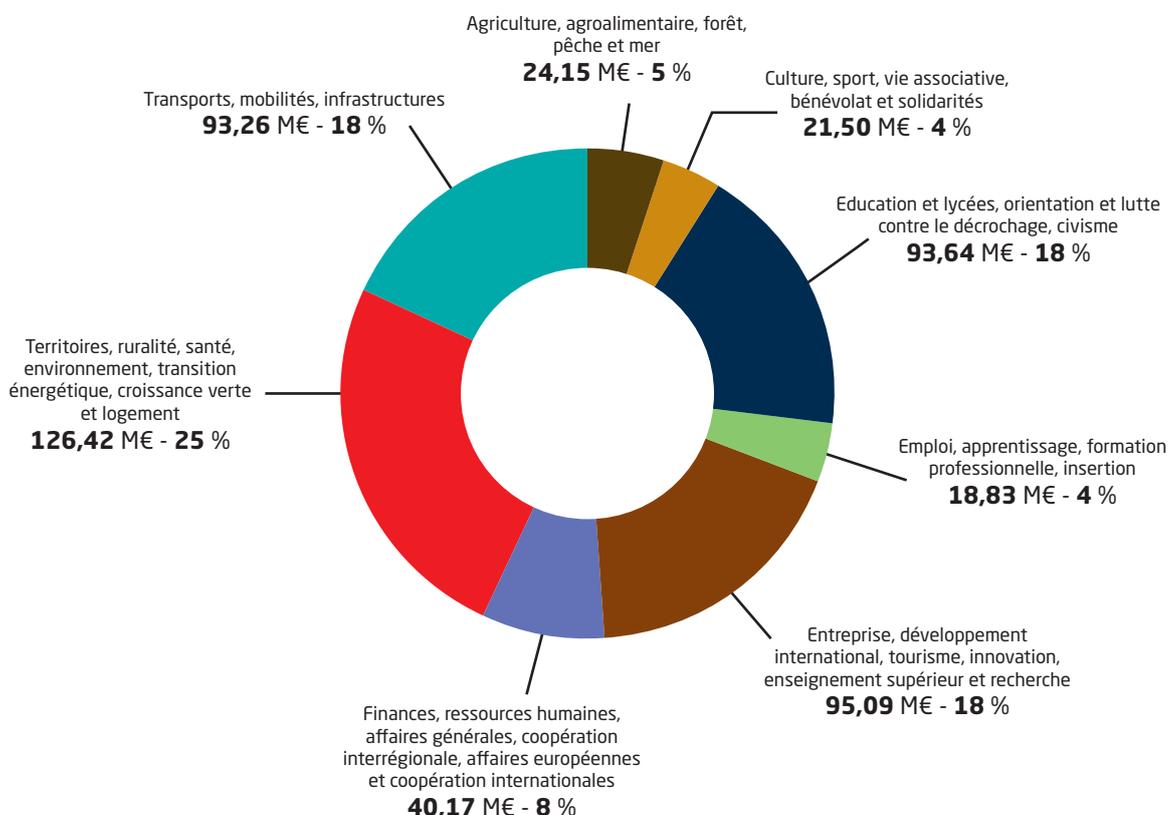
S'agissant de la section de fonctionnement, **le montant des autorisations d'engagement prévues en 2018 s'élève à 679,48 M€** contre 643,76 M€ au BP 2017.

RÉPARTITION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS PAR COMMISSION en millions d'euros



Au titre de l'exercice 2018, **513,07 M€ d'autorisations de programme sont prévues**, contre 582,6 M€ au BP 2017. Hors fonds européens, les AP en 2018 s'élèvent à 484,02 M€ contre 533,06 M€ en 2017, soit une baisse de près de 49 M€.

RÉPARTITION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME PAR COMMISSION en millions d'euros



La maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour le BP 2018

Au total, les crédits de paiement de fonctionnement s'élèvent à 1 103,6 M€. Hors frais financiers, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 46,2 M€ entre le BP 2017 et le BP 2018. Cette augmentation est en très grande partie liée à trois effets de périmètre :

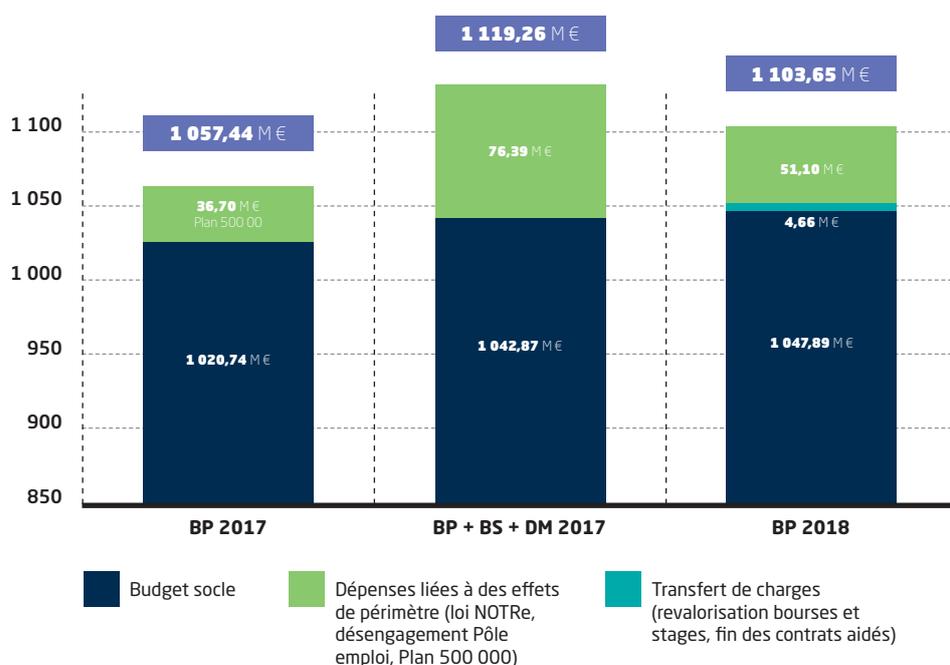
- **Au titre de la loi NOTRe**, 38,7 M€ de dépenses supplémentaires sont inscrites à l'occasion de ce Budget primitif par rapport au BP 2017. **Une fois l'effet de périmètre neutralisé, l'augmentation de la dépense n'est que de 3,1 M€ entre le budget total 2017 et le BP 2018.** Cette situation est liée aux facteurs suivants :
 - la fin du système de contraction des dépenses et des recettes sur les transports interurbains et scolaires lié au caractère transitoire de l'année 2017, qui a eu pour effet de minorer les inscriptions en dépenses.
 - la prise en compte des dépenses et recettes supplémentaires inscrites à la Décision modificative n°2 2017 (21 M€ en fonctionnement).
- Le plan 500 000 formations dont les inscriptions en dépenses passent de 36,7 M€ en 2017 à 3,2 M€ en 2018. Les recettes sont en parallèle diminuées puisqu'elles s'élevaient à 33,7 M€ au BP 2017 et à 3,5 M€ en 2018.

- **Le désengagement de Pôle Emploi** pour la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle continue et des élèves du sanitaire infra Bac, qui ne permet plus la prise en charge directe par Pôle emploi de la rémunération associée aux places financées conduit la Région à inscrire 8,2 M€. Cette nouvelle dépense devrait être partiellement compensée à hauteur de 6,16 M€.

À ces effets de périmètre s'ajoutent des transferts de charge vers la région :

- La création de 70 postes nouveaux dans les lycées suite à la suppression des emplois aidés représente une charge de 3,16 M€ pour la Région en 2018.
- La revalorisation des bourses du sanitaire post bac (+0,9 M€) et des indemnités de stage des étudiants infirmiers (+0,6 M€), conduisent ainsi à l'inscription d'1,5 M€ de charges nouvelles.

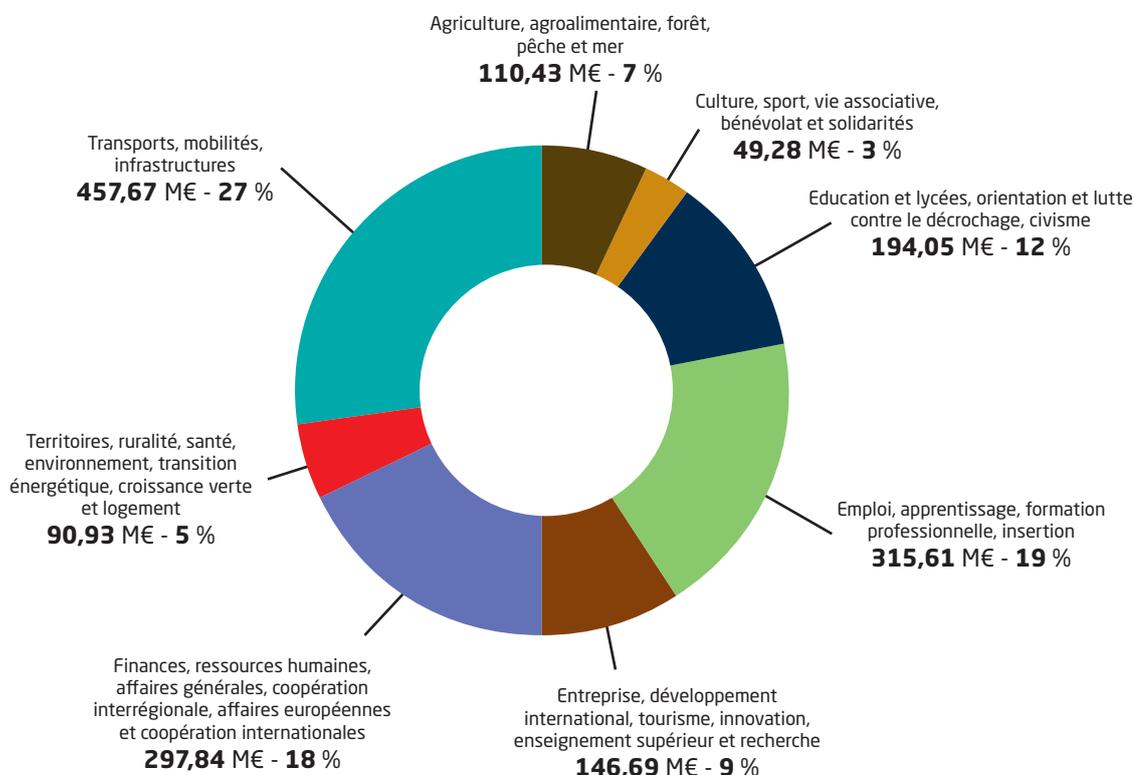
COMPARATIF BP 2017 / 2018
crédits de fonctionnement



Les crédits de paiement d'investissement s'élèvent à 730 M€ et hors amortissement de la dette et fonds européens, ils s'établissent à 463,55 M€. Ainsi, conformément aux engagements de la majorité, le volume des dépenses d'investissement est ramené à un niveau soutenable pour les finances régionales.

RÉPARTITION DU BP PAR COMMISSION HORS FRAIS FINANCIERS ET AMORTISSEMENT

en millions d'euros



Malgré les nouvelles contraintes qui pèsent sur les finances régionales, le Budget Primitif 2018 s'inscrit dans le cadre de la stratégie budgétaire de la collectivité :

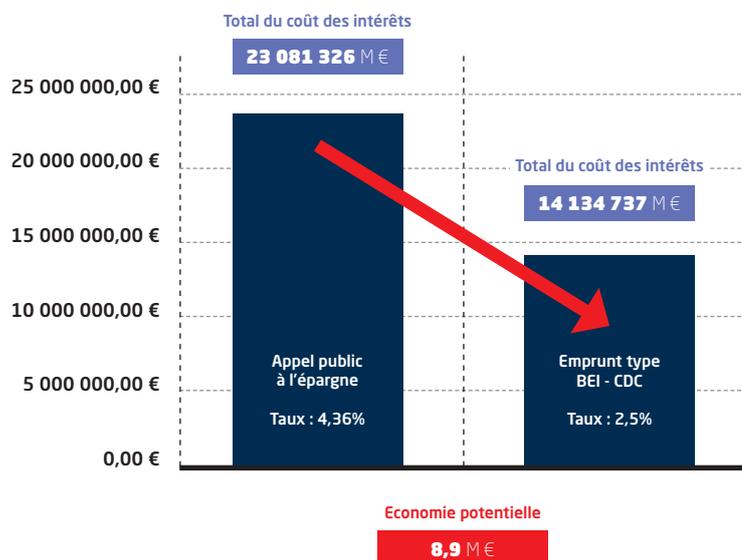
- **Le budget total de la Région s'élève à 1 833,5 M€ ;**
- **l'épargne brute est prévue à hauteur 224,23 M€**, niveau légèrement inférieur à la cible de 250 M€ qui reste toutefois atteignable au compte administratif ;
- **l'emprunt d'équilibre prévisionnel s'élève à 265,16 M€**, soit un niveau supérieur à celui de 2017.

L'importance de l'emprunt d'équilibre 2018 s'explique au demeurant par l'échéance de remboursement du capital de l'emprunt obligataire de 86,9 M€ contracté en 2012 par l'ancienne majorité à des conditions financières, nettement moins favorables à celles du marché.

Celui-ci, a été emprunté au taux excessif de 4,36%, qui en fait un instrument de communication particulièrement onéreux pour les Ligériens et sans réel intérêt financier pour la Région. Ainsi, le choix a été fait d'augmenter significativement le coût du financement de la Région au mépris de la bonne gestion des deniers publics. Le surcoût supporté par la Région atteint près de 9 millions d'euros par rapport à un prêt de la Banque européenne d'investissement (BEI) contracté en 2012 dont le taux de 2,5% était alors nettement inférieur.

En conséquence, l'épargne nette pour 2018 se trouve réduite de manière significative.

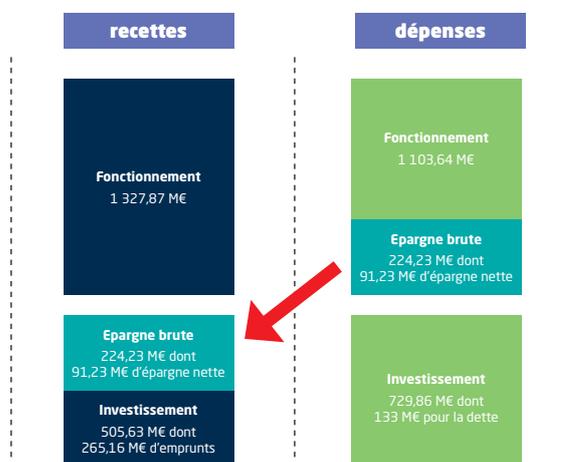
COMPARAISON DU COÛT DES INTÉRÊTS D'UN EMPRUNT DE 86,9 M€ réalisé en 2012 sur une durée de 6 années



Pour autant, la majorité régionale n'a pas souhaité réduire son effort d'investissement car celui-ci est nécessaire pour préparer l'avenir des Ligériens. Conséquence logique ce pic d'amortissement de dette, l'emprunt d'équilibre prévu au BP 2018 est donc en augmentation.

L'équilibre du budget primitif 2018 s'établit de la façon suivante :

BP 2018 : 1 833,5 M€



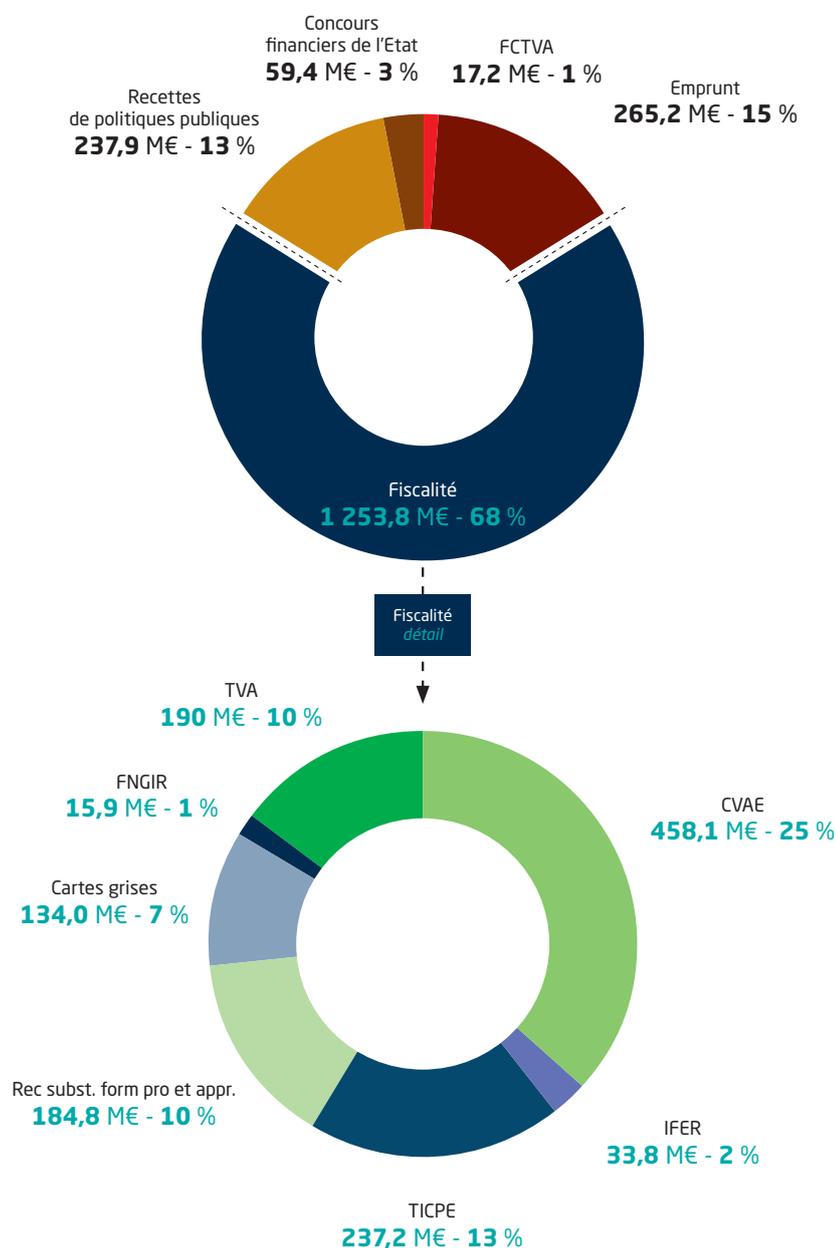
LES RECETTES DU BUDGET PRIMITIF 2018

Il est proposé d'inscrire au budget primitif 2018 un montant de recettes réelles totales de 1 833,50 M€ dont 1 327,87 M€ au titre de la section de fonctionnement et 505,63 M€ au titre de la section d'investissement (dont 265,16 M€ d'emprunt) soit une évolution de + 4,36% par rapport au budget primitif 2017.

Hors emprunt, par rapport au BP 2017, les recettes réelles augmentent de + 2,08%, soit + 31,98 M€ :

- en section d'investissement, l'évolution des recettes est de + 3,08% (soit + 7,19 M€) ;
- en section de fonctionnement, le dynamisme est de + 1,90 % (soit + 24,79 M€).

BUDGET PRIMITIF 2018 RECETTES TOTALES : 1 833,50 M€



Le budget primitif 2018 révèle des mouvements contraires sur l'évolution des recettes qui tendent à se neutraliser. Ils viennent limiter le dynamisme global des ressources régionales.

Les principales évolutions des recettes régionales en 2018

L'attribution d'une fraction de Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

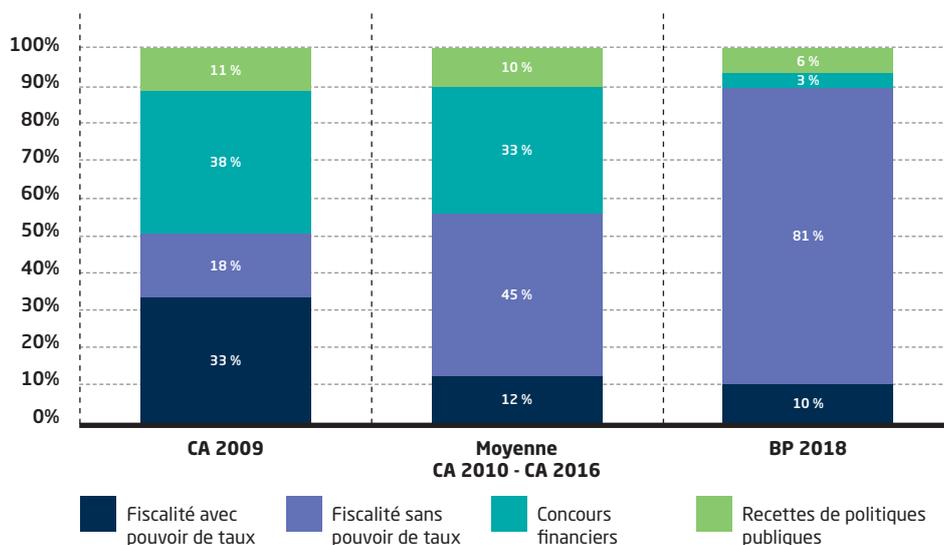
Depuis 2010 et la réforme de la taxe professionnelle, l'architecture des recettes régionales reposait essentiellement sur les dotations de l'Etat provoquant un phénomène de dépendance croissante de la Région à l'égard de celui-ci.

En 2015, la réforme du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage a permis de réduire, une première fois, ce phénomène de dépendance en octroyant aux Régions une nouvelle fiscalité dynamique (la taxe d'apprentissage) qui s'est substituée à une ancienne dotation.

A travers l'article 149 de la Loi de Finances Initiale pour 2017, le législateur a souhaité renforcer l'autonomie financière des Régions en décidant de leur octroyer, à compter de 2018, une fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) qui se substitue à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la plus importante dotation d'Etat perçue par les Régions.

Cette substitution constitue un changement de paradigme important puisqu'elle conduit à la réduction progressive de la dépendance de la Région aux concours financiers de l'Etat. Il convient ainsi de noter une évolution substantielle de l'architecture des ressources de fonctionnement de la Région. Alors qu'entre 2010 et 2016 les dotations de l'Etat représentaient, en moyenne, 33% des recettes réelles de fonctionnement, elles ne représenteraient plus que 3% en 2018 tandis que le poids de la fiscalité régionale évoluerait de 57% à 91%.

EVOLUTION DE L'ARCHITECTURE DES RESSOURCES RÉGIONALES DE FONCTIONNEMENT



Le dynamisme de la fiscalité régionale

Indépendamment de l'octroi de la nouvelle part de TVA, la fiscalité régionale évolue de +5,44%. Ce dynamisme est essentiellement lié à celui anticipé sur la CVAE (+6,68%) et sur les ressources régionales de l'apprentissage (+10,30%). En effet, ces recettes sont respectivement assises sur la valeur ajoutée des entreprises et l'évolution de la masse salariale, indicateurs dynamiques en période de reprise économique.

En revanche, il est nécessaire de rappeler que deux évolutions négatives viennent dégrader le dynamisme des recettes régionales :

- La suppression du fonds de soutien à l'économie.
- La poursuite de la baisse de certaines dotations allouées à la Région.

Présentation détaillée des recettes régionales en 2018

Les concours financiers de l'État

En complément des évolutions évoquées précédemment, les concours financiers pour l'année 2018 seront les suivants :

- S'agissant de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), il est proposé d'inscrire une recette de 19 M€.
- S'agissant de la section d'investissement et de la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (DRES) il est proposé d'inscrire au budget primitif 2018, un montant de 23,12 M€ soit un montant identique à celui des exercices précédents.

Synthèse des concours financiers en fonctionnement	BP 2017	BP 2018	EVOLUTION
TOTAL	223,33	36,25	-36,25%
DGF forfaitaire	185,44	0	-100%
DCRTP	12,37	11,56	-6,58%
DGD	18,60	19,00	2,15%
Allocations compensatrices	6,90	5,69	-17,54%

Les ressources fiscales

La fiscalité directe sans pouvoir de taux

Le produit attendu au titre de la fiscalité directe devrait s'établir à 507,79 M€ soit une augmentation de 6,01 % par rapport au budget primitif 2017.

- La Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
Jusqu'en 2016, les Régions bénéficiaient de 25 % du montant total de la CVAE collectée au niveau national. Depuis 2017, comme évoqué plus haut, elles perçoivent 50 % du produit de CVAE collecté. La notification prévisionnelle des services de l'Etat, s'agissant du produit 2018 fait état d'un montant de 458,1 M€, en augmentation de + 5,6% par rapport à la notification 2017.
- L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)
Cette contribution indirecte qui se décompose en 2 recettes complémentaires, d'une part, l'IFER ferroviaire et, d'autre part, l'IFER télécom, est particulièrement atone. S'agissant de l'IFER ferroviaire, il est proposé d'inscrire une recette de 12,10 M€. Pour l'IFER télécom, il est proposé de reconduire un montant identique au BP 2017 soit 21,70 M€ compte tenu de l'absence de dynamisme de son assiette.
- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)
Ce reversement est non indexé, par conséquent, il est proposé de le reconduire à un montant identique à celui définitivement notifié par l'Etat en 2017 soit 15,89 M€.

La Fiscalité indirecte avec pouvoir de taux : la TICPE et la taxe sur les cartes grises

Depuis la réforme de la taxe professionnelle, la capacité de la Région à agir sur ses recettes fiscales, tant sur le taux que sur l'assiette, s'est fortement réduite. Ainsi, la fiscalité à pouvoir de taux regroupe exclusivement des taxes indirectes que sont la Taxe Intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TIPCE) et la Taxe sur les Certificats d'Immatriculation des Véhicules (TCIV) dite taxe sur les cartes grises. S'agissant de la TICPE, la Région des Pays de la Loire, à l'instar des autres régions, applique le taux maximum autorisé par le législateur. Par ailleurs, la Région des Pays de la Loire a choisi de ne plus lever la taxe sur les permis de conduire depuis 2004.

Le montant global estimé pour 2018 au titre de ces 2 taxes est de 371,24 M€ (dont 42 M€ s'agissant de la section d'investissement) contre 359,78 M€ au budget primitif 2017 soit une progression de 3,19%.

Pour la TICPE, il est proposé d'inscrire un montant de 195,24 M€ au titre de la section de fonctionnement et de 42 M€ au titre de la section d'investissement, et pour la taxe sur les cartes grises, il est proposé d'inscrire un montant de 134 M€.

La Fiscalité indirecte sans pouvoir de taux : la TVA

L'article 149 de la Loi de Finances Initiale pour 2017 octroie à compter de 2018, une fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) qui se substitue à la DGF.

L'Etat a confirmé que les Régions percevront dès 2018 le dynamisme constaté sur la TVA qui est estimé, selon le Ministère de l'Economie, à + 2,5%. Il est donc proposé l'inscription d'une recette de 190 M€ qui correspond au montant de la DGF 2017 augmenté de ce dynamisme.

Les ressources de substitution des recettes de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Les ressources de substitution des recettes de formation professionnelle et de l'apprentissage sont un panier fiscal qui se compose de diverses contributions telles que la taxe d'apprentissage, la TICPE ou des frais de gestion.

Son dynamisme global est attendu à + 8,57% pour atteindre un montant de 184,81 M€, contre 170,22 M€ au BP 2017.

- **Les recettes de formation professionnelle** : il est proposé l'inscription d'une recette de 44,75 M€, en légère hausse par rapport au BP 2017 (43,45M€)
- **La part régionale de la nouvelle taxe d'apprentissage** : elle comprend une part fixe qui s'élève à 98,4 M€ et une part variable d'un montant de 18,6 M€ soit un montant total de 117,0 M€ (contre 106,07 M€ au BP 2017)
- **La compensation des primes aux employeurs d'apprentis** : deux dispositifs augmentent de 2,4 M€ au total avec des inscriptions s'élevant à 16,4 M€ pour les primes aux employeurs d'apprentis pour les entreprises de moins de 11 salariés, et de 6,7 M€ pour la nouvelle aide au recrutement d'un premier apprenti ou d'un apprenti supplémentaire pour les entreprises de moins de 250 salariés.

Les recettes liées aux politiques régionales

Les recettes liées aux politiques régionales sont inscrites en légère baisse au Budget primitif 2018 par rapport à 2017 (-0,41%).

En section de fonctionnement, les recettes attendues en 2018, sont inférieures aux prévisions 2017 de 4,82% et représentent 77,78 M€. Cet effet est principalement lié à la fin du plan 500 000 formations. En neutralisant cette participation, les autres recettes de politiques régionales de fonctionnement augmentent de près de 54% par rapport à 2017, grâce aux recettes tarifaires liées aux transports loi NOTRe qui seront perçues par la Région en 2018 sur une année pleine.

Les recettes d'investissement tendent à diminuer l'impact de la baisse globale des recettes de fonctionnement. En hausse de 1,92% par rapport à 2017, ces recettes sont proposées à hauteur de 157,63 M€.

Participations

Les participations reçues en section de fonctionnement baissent de 75% entre 2017 et 2018 et sont inscrites à hauteur de 11,45 M€ au titre du BP 2018. La fin du plan 500 000 formations explique à elle seule, cette diminution. Le versement du solde de la participation de l'Etat au plan 500 000 formations est évalué à hauteur de 3,51 M€ contre 33,678 M€ en 2017.

Les autres financements reçus en matière de formation professionnelle continue représentent 6,66 M€, regroupant les participations AGEFIPH et celles du conventionnement avec Pôle emploi. Les participations à portée culturelle, inscrites pour un montant de 470 000€ découlent des actions de la Région menées en partenariat avec les centres nationaux du Cinéma et du Livre. Enfin, quelques participations reçues au titre des charges de structure, de gestion ou de personnel sont inscrites à ce budget primitif 2018.

Les participations reçues au titre des investissements progressent nettement par rapport à 2017 (+37,5%) et sont inscrites à hauteur de 11,80M€. 60% de ces inscriptions, soit 7,13M€, sont dédiées à l'enseignement supérieur.

Elles viennent abonder les premiers financements déjà reçus sur d'anciennes opérations :

- l'extension de l'Agrocampus à Angers, inscrit dans la stratégie de développement du Campus du végétal ;
- les rénovations de l'IUT et de l'ISTIA à Angers, pour renforcer les conditions d'accueil des étudiants et l'attractivité des établissements, l'ensemble représente 1,69 M€.

En matière d'enseignement supérieur, de nouvelles participations sont proposées en inscription :

- la rénovation et la modernisation de l'IUT du Mans (3,5M€) ;
- la réalisation de l'opération du Campus de Saumur, projet immobilier mutualisé entre le Campus universitaire et les instituts de formation en soins infirmiers et aides-soignants, qui génère en 2018 des financements participatifs à hauteur de 1,24 M€ ;
- les opérations de restructuration de l'IUT d'Angers engagées par la Région dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage et dans un objectif de rénovation et de modernisation des locaux, qui engendre en 2018, 600 000€ de participations à recevoir des partenaires.

En matière de recherche, 750 000€ sont prévus en 2018 pour l'opération de construction de l'Institut de recherche en ingénierie de la santé (IRIS 2, anciennement dénommé Institut Montclair). Ce nouveau bâtiment accueillera notamment deux nouveaux laboratoires.

Enfin, dans le cadre de sa politique de développement territorial, la Région en tant que maîtrise d'ouvrage déléguée, percevra 3,77M€ pour le règlement des prestations relatives à l'aménagement des zones dites de solidarité à la Faute-sur-Mer (85).

Gestion des fonds structurels européens

Seules les actions du programme 2014-2020 généreront des recettes en 2018. Le précédent programme de fonds européens portant sur la période 2007-2013 devrait être soldé à l'horizon 2020. En section de fonctionnement, ces ressources sont inscrites à hauteur de 11,74 M€ soit en augmentation de 82,13% par rapport à 2017, grâce au rythme croissant des remboursements effectifs du FSE pour la période 2014-2020. Une enveloppe relative à l'assistance technique est également intégrée en 2018 pour les programmes FEDER, FSE et FEADER.

En section d'investissement, les fonds structurels européens présentent une baisse de 7,70% par rapport à 2017. Malgré l'augmentation du remboursement effectif FEDER (35,24 M€ en 2018 contre 10,80 M€ en 2017), les recettes FEADER ont été réévaluées fixées à 88,81M€ en 2018 contre 121,78 M€ en 2017. Toutefois, le montant des recettes FEADER (et FEAMP inscrites en 2018 à hauteur de

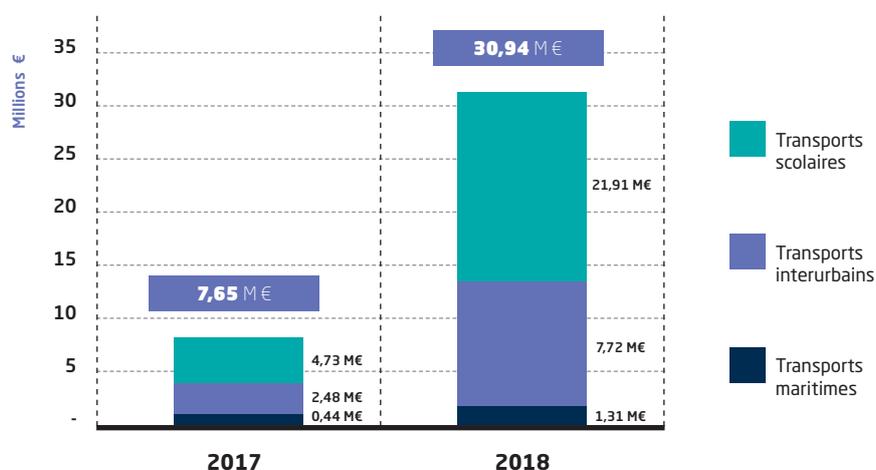
1,7M€) sont intégrées au budget régional en contrepartie d'un montant équivalent en dépenses. Ces opérations s'avèrent donc neutres pour l'équilibre du budget.

Recettes tarifaires et de gestion

Les recettes tarifaires et de gestion en section de fonctionnement, augmentent de 76,91% par rapport à 2017. Elles sont inscrites à hauteur de 51,28 M€ au Budget primitif 2018, contre 28,99 M€ en 2017. Ce phénomène s'explique largement par les nouvelles recettes de transports routiers et maritimes issues du transfert de compétences.

La région exerce, depuis le 1^{er} septembre 2017, les compétences en matière de transport de voyageurs interurbains sur lignes régulières et à la demande ainsi qu'en matière de transport scolaire et de transport maritime. Cette dernière a été déléguée au département de la Vendée jusqu'au 31 décembre 2017 et sera prolongée jusqu'au 31 décembre 2022. Les recettes tarifaires ainsi générées par les transferts « loi NOTRe » sont multipliées par 4 entre 2017 et 2018, puisqu'elles n'ont été perçues en 2017 que sur la période de septembre à décembre.

EVOLUTIONS DES RECETTES PERÇUES AU TITRE DES TRANSPORTS LOI NOTRE



Les autres recettes de gestion principalement alimentées par le fonds académique de rémunération des personnels d'internat (FARPI), les divers remboursements de charges de personnel ou recettes tarifaires générées par la politique régionale culturelle (Pass culture Sport, Folles Journées) par exemple, ou celle en faveur des agents régionaux représentent au total 14,71 M€ et progressent de 9,44% en un an.

Un montant de 5,63 M€ est proposé en inscription au titre des loyers et redevances perçus par la Région. Les ajustements techniques rendus nécessaires en 2017 conduisent à diminuer le montant des inscriptions budgétaires sur 2018. Néanmoins, cette enveloppe tient compte des différentes redevances générées par les politiques régionales en matière de développement industriel et d'innovation (loyers Technocampus Océan pour un montant de 1,34 M€ et EMC2 de Bouguenais pour 1,23 M€), de formations sanitaires et sociales (l'Institut de formations multifilières en travail social Marion Cahour de Rezé), de PRI et développement technologique (PRI Design, Smart Factory...) ou de la politique orientée vers le patrimoine (Hôtellerie et pôle énergétique de Fontevraud).

En section d'investissement, des recettes tarifaires et de gestion sont inscrites à hauteur de 0,3 M€ au titre des recettes FEDER E-lyco.

Remboursement de prêts et d'avances

En section de fonctionnement, les produits des intérêts liés aux différents prêts et avances attribués par la Région aux opérateurs économiques du territoire présentent un léger recul par rapport à 2017 (-6,08 %) et sont inscrits pour un montant de 973 472 euros.

En revanche, les remboursements en capital s'accroissent de 24% par rapport à l'an dernier, et génèrent 8,02 M€ de recettes d'investissement pour 2018. Elles portent en grande partie sur les fonds d'investissement en Pays de Loire et sur les nouveaux prêts « Contrat de croissance entreprise ».

A noter par ailleurs, l'inscription de 3,35 M€ de remboursement de l'avance versée pour des opérations d'infrastructures ferroviaires concernant les lignes Nantes-Saint Gilles-Croix-de-Vie et Nantes-Pornic qui portent ainsi **les recettes de remboursement d'avances et de prêts en investissement à 11,37 M€.**

Recettes exceptionnelles

En 2018, les recettes exceptionnelles seront constituées de trois éléments principaux :

- la cession du site de l'ancien lycée Eric Tabarly aux Sables d'Olonne actée en Commission permanente du 29 septembre 2017 pour un montant d'1,4 M€ ;
- les reversements d'indemnités d'assurance liés principalement au sinistre déclaré dans le lycée Rabelais de Fontenay-le-Comte en janvier 2017. Le montant attendu atteint 0,8 M€ ;
- la seconde échéance de paiement, par la Région Centre-Val de Loire, de la cession des 7 rames ZGC et 2 rames Regio2N V200, pour un montant de 7,49 M€.

Ainsi, les recettes exceptionnelles attendues en 2018, s'élèvent à 2,33 M€ en fonctionnement et 8,41 M€ en investissement.

Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Au BP 2018, l'inscription d'une recette d'investissement d'un montant de 17 M€ est proposée. Pour la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire un montant de 0,2 M€ au titre de cette recette.

Les opérations financières

Au titre des recettes liées aux opérations financières, 2,51 M€ de recettes sont inscrites au budget primitif 2018, un montant en progression de 23,70 % par rapport à 2017.

Les inscriptions en recettes de fonctionnement sont proposées à 1,8 M€ et les recettes d'investissement à 0,71 M€.

LES CONDITIONS DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

L'équilibre formel du budget et de chacune de ses deux sections de fonctionnement et d'investissement fait intervenir des crédits de dépenses et de recettes destinées aux opérations dites d'ordre. Ces dernières sont cependant exclues des calculs financiers déterminant l'épargne et l'emprunt de l'exercice.

Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre, généralement équilibrées en dépenses et en recettes, sont destinées à affiner l'information comptable relative au résultat de l'exercice et au patrimoine de la collectivité. Elles sont imputées sur des chapitres budgétaires spécifiques et ne donneront pas nécessairement lieu à exécution budgétaire.

L'amortissement des immobilisations

La dotation aux amortissements des immobilisations s'élève à **330 M€** à inscrire en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Les dispositions adoptées pour atténuer l'impact budgétaire de ces mouvements sont proposées à hauteur de **280 M€** (recettes de fonctionnement / dépenses d'investissement). Egalement, **35 M€** de recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement sont nécessaires à la reprise comptable de subventions d'investissement, ce mécanisme concernant principalement la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (DRES).

Les opérations patrimoniales

Les opérations patrimoniales sont des opérations d'ordre impactant la seule section d'investissement. Il s'agit le plus souvent de modifications d'imputations faisant suite à des changements de nature des éléments constitutifs du patrimoine régional. **15 M€** sont proposés à ce titre, en dépenses et recettes d'investissement.

L'ajustement du virement entre sections budgétaires

Les dépenses de fonctionnement budgétées au titre du virement entre sections budgétaires constituent la variable d'ajustement de cette section ; il s'agit d'un résultat prévisionnel ne donnant pas lieu à la passation d'écritures comptables.

Recettes et dépenses réelles et d'ordre de la section de fonctionnement faisant ainsi apparaître un excédent de **209,23 M€**, ce montant fait l'objet d'un transfert en section d'investissement matérialisé par une dépense de fonctionnement complémentaire et une recette d'investissement équivalente.

Les opérations de gestion active de la dette

Les opérations neutres de gestion active de la dette inscrites à hauteur de **150 M€** en dépenses et en recettes, sont constituées d'opérations réelles et d'opérations d'ordre. A ce titre, **75 M€** sont inscrits en mouvements réels et **75 M€** en mouvements d'ordre, en dépenses comme en recettes.

Au total, les opérations d'ordre s'établissent comme suit :

en €	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	539 229 921	315 000 000
Amortissement des immobilisations / neutralisation	330 000 000	280 000 000
Reprises de subventions (DRES)		35 000 000
Virement entre sections	209 229 921	
Investissement	405 000 000	629 229 921
Gestion active de la dette	75 000 000	75 000 000
Amortissement des immobilisations / neutralisation	280 000 000	330 000 000
Reprises de subventions (DRES)	35 000 000	
Virement entre sections		209 229 921
Opérations patrimoniales	15 000 000	15 000 000
TOTAL	944 229 921	944 229 921

Après intégration des opérations d'ordre, l'équilibre comptable du budget primitif 2018 est donc obtenu dans les conditions schématisées comme suit :

en €	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 642 870 463	1 642 870 463
Opérations réelles	1 103 640 542	1 327 870 463
<i>Opérations d'ordre</i>	539 229 921	315 000 000
Investissement	1 209 855 543	1 209 855 543
Opérations réelles	729 855 543	505 625 622
Gestion de la dette	75 000 000	75 000 000
<i>Opérations d'ordre</i>	315 000 000	539 229 921
<i>Gestion de la dette -Ordre-</i>	15 000 000	15 000 000
<i>Opérations patrimoniales</i>	75 000 000	75 000 000
TOTAL	2 852 726 006	2 852 726 006

Épargne et emprunt

Les propositions budgétaires permettent de dégager une épargne brute de **224,23 M€** qui viendra ainsi autofinancer l'effort d'investissement annuel.

Déduction faite de l'amortissement de la dette, l'épargne nette s'établit à **91,23 M€**.

<i>en €</i>	BP 2017	BP 2018
Recettes de fonctionnement	1 303 083 222	1 327 870 463
- Dépenses de fonctionnement	1 057 449 713	1 103 640 542
= Epargne brute	245 633 509	224 229 921
- Amortissement de la dette	107 000 000	133 000 000
= Epargne nette	138 633 509	91 229 921

La préservation d'un haut niveau d'autofinancement des investissements, par l'épargne et diverses recettes de la section d'investissement, conduit à maîtriser l'emprunt à **265,16 M€**.

<i>en €</i>	BP 2017	BP 2018
Dépenses d'investissement (hors amortissement de la dette)	592 702 481	596 855 543
- Epargne nette	138 633 509	91 229 921
- Recettes d'investissement	233 268 811	240 461 756
= Emprunt de l'exercice	220 800 161	265 163 866

LES TROIS COMBATS DU REDRESSEMENT RÉGIONAL : L'EMPLOI LOCAL, L'ÉQUITÉ TERRITORIALE, L'EFFICACITÉ RÉGIONALE

MISSION 1 Le combat pour l'emploi local

ACTION 1 Faire émerger les PME du futur

Comme elle s'y était engagée lors de l'adoption en décembre 2016 du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), la Région déploiera en 2018 le Contrat de Croissance Entreprises, pierre angulaire d'une nouvelle relation avec les PME, fondée sur la confiance et la simplification.

Concrètement, les PME ont maintenant un accès simplifié aux aides : site unique, interlocuteur de proximité via les développeurs de l'agence et surtout un éventail de dispositifs répondant à chaque étape clef de la croissance de l'entreprise.

En 2018, la Région poursuivra son soutien aux réseaux de la création d'entreprise, avec un effort particulier autour de l'enjeu de la transmission, via le nouveau dispositif Pays de la Loire Transmission qui a remporté un franc succès en 2017 (75 bénéficiaires en 6 mois). Le nouveau Parcours entrepreneurs, issu de la reprise du dispositif NACRE, entrera en vitesse de croisière.

Pour les PME ayant besoin de conseils et d'accompagnement, clef du succès d'un accompagnement financier, la Région met en œuvre le dispositif unique Pays de la Loire conseil (97 dossiers soutenus en 2017), mais aussi les boucles DINAMIC opérées par la CCIR ou encore l'école des entrepreneurs « Pays de la Loire Accélérateur », dont la deuxième promotion sera lancée mi 2018 (la première promotion s'achèvera en 2019).

S'agissant des prêts sur mesure, de Pays de la Loire redéploiement (ex-P2RI), l'enveloppe proposée au BP2018, en légère baisse, reflète la demande moindre constatée en 2017, probablement du fait de la reprise ; le même phénomène frappe le fonds régional de garantie, géré par Bpifrance et qui ne nécessite pas de ré-abondement en 2018. Le recours à des subventions directes à l'investissement reste possible mais les prêts seront privilégiés. En matière de fonds propres, la création d'un fonds de fonds est à l'étude, qui devrait permettre d'accroître la lisibilité et l'effet de levier des fonds existants. La poursuite de l'outil régional de co-investissement dans Pays de la Loire Participations est proposée.

Les TPE ligériennes pourront en 2018 accéder au récent prêt totalement dématérialisé géré par Bpifrance (Pays de la Loire Prêt TPE/PME). Lancé lors du Pacte pour la Ruralité, Pays de la Loire Commerce Artisanat (PLCA) a permis d'aider une trentaine de commerces en 2017 ; il sera poursuivi en 2018, bien qu'il n'implique pas le même niveau d'abondement que l'an dernier. L'accompagnement des entreprises artisanales restera animé par la Chambre des Métiers, ainsi que les métiers d'art. Enfin, la région a été retenue pour l'appel à projet Territoires Fragiles de l'Agence France entrepreneurs, qui devrait à terme permettre à 400 TPE d'être soutenues dans leurs initiatives de proximité (1M€ de budget total, dont 50% Région).

En particulier pour l'industrie, la région poursuivra la mise en œuvre du plan industrie du futur, avec le lancement d'actions collaboratives entre acteurs d'une même filière (mode, construction nautique, etc.) et le lancement de nouveaux appels à manifestations destinés à faire bénéficier 70 entreprises d'un parcours individualisé de modernisation en 2018.

De plus, en 2018, le budget confié à l'Agence régionale pour l'animation économique et l'accompagnement des filières stratégiques est en hausse, afin de lui permettre de traiter les nombreuses sollicitations nées du travail de terrain des développeurs économiques présents dans les départements.

En matière d'innovation, le dialogue de gestion avec les pôles et les technopoles sera systématisé en 2018 afin de les inciter à avoir une action la plus régionalisée possible et à se rapprocher des PME. Le concours Résolutions, véritable appel à solutions pour rapprocher start-up, laboratoires et PME/ETI, sera poursuivi compte tenu du succès des 5 premières éditions. Un véritable réseau régional des Technocampus sera lancé, afin de mettre en tension le paysage de l'innovation. D'un point de vue budgétaire, la baisse apparente du budget innovation s'explique par le choix de passer par l'agence régionale et de monter des structures de type SAS pour les bâtiments du CEA Tech et des nouveaux Technocampus. In fine, la valeur produite pour les entreprises et les structures d'innovation est la même et cela permet à la Région de consacrer les marges de manœuvre budgétaires à de nouveaux projets sur l'ensemble des territoires.

Enfin, force est de constater que les performances à l'export de l'économie ligérienne restent limitées. C'est pourquoi la Région a décidé en 2018 de préserver le budget international avec 6,11 M€ contre 6,95 M€ l'an dernier. Une refonte du dispositif PRIM'EXPORT est prévue, afin de favoriser le « chasser en meute » sur quelques salons stratégiques et éviter les effets d'aubaine et d'abonnement. Suites aux demandes remontées du Hub International, sera lancé en 2018 un dispositif d'accompagnement des PME qui décident de recruter pour structurer leur politique export (assistant, commercial export...). Quant aux Envoyés spéciaux régionaux présents en Asie, en Afrique et en Amérique du Nord, ils seront chargés en 2018 de mettre en œuvre la feuille de route par région qui sera validée dans les prochaines semaines. S'agissant des actions de solidarité et de rayonnement international, le choix a été fait de stabiliser ce budget en AP/AE (appels à projets thématique, Afrique, Réseau régional multiacteurs).

ACTION 2 Faire des grandes mutations un moteur de production

De grands secteurs économiques sont particulièrement concernés par des mutations majeures. Parmi eux figurent l'économie numérique, le tourisme, l'économie sociale et solidaire, l'agriculture, la transition énergétique et la recherche. En 2018, les opportunités ouvertes par la croissance bleue figureront parmi les enjeux centraux de l'ambition maritime régionale.

2018 sera l'année de pleine mise en œuvre du plan régional en faveur de l'économie numérique. Par le nouveau dispositif d'aide à l'investissement numérique, centré sur les logiciels et leur intégration, davantage que sur l'acquisition de matériel, la Région prévoit d'aider les PME à réussir leur mutation digitale. Parallèlement, la région développera sur le territoire une offre d'accompagnement à partir d'une rénovation des activités du centre international pour la réalité virtuelle situé à Saint Nazaire. Parmi les nouveautés 2018 que la région a prévu d'accompagner : l'implantation d'une antenne du NUMA à Angers, le développement du nouveau Laval Virtual Center, etc.

Parallèlement, le tourisme restera en 2018 un secteur clé de la politique économique régionale (+33% de CPI). La mise en œuvre du SRDTL sera poursuivie. La maturité des infrastructures relatives aux voies cyclables ne nécessite plus le même niveau d'intervention publique, désormais focalisé sur le gros entretien et les boucles de raccordement (1M€ par an). Cela permet, en cohérence avec les objectifs du schéma régional de développement touristique et des loisirs, de renforcer les outils d'aides à l'investissement touristique, à hauteur de 2,6M€ par an. À cet égard, le lancement du dispositif Pays de la Loire Investissement touristique, qui privilégie les prêts aux subventions, permettra un recyclage du soutien régional et ainsi une pérennisation de l'action régionale en faveur des professionnels.

Par ailleurs, le soutien à l'économie sociale et solidaire sera poursuivi en 2018, conformément à la stratégie régionale adoptée fin 2016. Le principal objectif reste de renforcer la robustesse des entreprises de l'ESS en les dotant des outils de la croissance des entreprises dites classiques.

De plus, la trajectoire budgétaire en matière agricole s'inscrit dans la continuité du BP 2017, qui avait déjà intégré les orientations nouvelles de la stratégie Agri-alimentaire 2016-2020 « de notre Terre à notre Table », votée en décembre 2016, avec quelques évolutions budgétaires à périmètre constant. Avec 24M€ d'AP et 4M€ d'AE, ce budget est basé sur le consommé 2017 (prévisionnel). La mise en paiement des dossiers du PDRR (ARIAA, PCAE) implique une dynamique soutenue des CP d'investissement (16M€).

La Région accompagnera en 2018 la création d'emplois en facilitant l'installation et la transmission, en innovant et en formant. Afin que les filières alimentaires rayonnent au niveau national et international, la Région les accompagnera du local au grand export. En 2018, la Chambre d'agriculture animera un programme sélectif sur 8 salons internationaux prioritaires. La modernisation des exploitations agricoles reste une priorité (PCAE végétal et animal). Le soutien actif aux investissements nécessaires à la modernisation de l'industrie agroalimentaire sera poursuivi.

En 2018, une attention particulière sera apportée au soutien à l'agriculture biologique. L'agriculture biologique fait partie de l'agriculture plurielle que soutient la région dans sa stratégie agri-alimentaire votée en décembre 2016, avec un objectif clair : le renforcement de la viabilité et de la compétitivité de tous les types d'agriculture, avec notamment un soutien à la production bio et aux démarches de qualité. Ceci dit, la très forte dynamique de l'installation en bio depuis 2015 entraîne des besoins financiers beaucoup plus élevés que ce que permettait la programmation 2014/2020 du FEADER pour la conversion et le maintien. L'Etat doit clarifier début 2018 sa position quant à sa capacité d'accompagner la conversion et le maintien conformément aux règles du PDR. Sur cette base, la Région, en lien avec l'Etat et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, pourra ajuster au Budget supplémentaire ses orientations pour l'accompagnement des aides à l'agriculture biologique.

En matière d'innovation, le paysage sera simplifié, avec l'aboutissement du rapprochement du Pôle agronomique de l'ouest (PAO) avec les pôles Valorial et Végépolys. Le technocampus Alimentation (ex Cap Aliment) sera inauguré début 2018 et il intégrera le réseau régional des technocampus. Le recours à des projets européens sera facilité (Horizon 2020).

S'agissant de la pêche et de l'aquaculture, le soutien régional est globalement stable, en dehors du plan d'urgence mytilicole qui prend fin.

En 2018, les filières cheval et bois bénéficieront d'un soutien renforcé.

La transition énergétique sera également un défi majeur du XXI^e siècle. C'est une troisième révolution industrielle, rendue possible par les énergies renouvelables et les technologies numériques. Chef de file sur l'énergie et le climat, la Région entend être le chef d'orchestre de la politique de transition énergétique dans le cadre de l'émergence d'une croissance verte. Face à l'épuisement des ressources fossiles et au changement climatique, il s'agit de dépasser un discours écologique culpabilisant pour favoriser une écologie positive porteuse d'innovations et d'emplois.

Les mesures de la feuille de route adoptée au BP 2017 connaîtront une montée en puissance en 2018. Des actions régionales seront menées dans le domaine de la transition énergétique avec 15,5 M€ d'AP et 1,33 M€ d'AE :

- **La création du fonds d'investissement pour les énergies renouvelables**, prévu dans le cadre de la feuille de route ;
- Le soutien aux projets réseaux intelligents dans le cadre de SMILE ;
- la poursuite du dispositif d'aide aux particuliers très modestes pour la rénovation énergétique de leurs logements, ainsi qu'à la rénovation des bâtiments publics ;
- le démarrage du soutien aux plateformes territoriales de rénovation énergétique.

Dans le domaine de la recherche, plusieurs axes prioritaires sont développés afin de répondre aux enjeux majeurs de ce secteur. En premier lieu, **le renforcement du développement et de l'attractivité des pôles de recherche d'excellence de la Région en matière d'enseignement supérieur et de recherche constituent une de nos priorités**. Notre objectif est d'améliorer l'attractivité du territoire en attirant des chercheurs à la renommée internationale, capables d'enclencher de nouvelles dynamiques de développement grâce à l'appel à projets « *Connect Talent* » qui se poursuivra en 2018.

Par ailleurs depuis 2017, **avec le nouveau dispositif « Étoiles montantes », la Région accompagne également les trajectoires de jeunes chercheurs ligériens prometteurs, capables de devenir les meilleurs européens de leur domaine**. Un nouveau dispositif de soutien à ces mobilités nationales, permettant aux chercheurs statutaires qui arrivent en Pays de la Loire d'engager rapidement leurs travaux de recherche dans des conditions optimales, sera défini en lien avec les établissements pour une mise en place au cours du premier semestre 2018.

Il convient ensuite de donner aux chercheurs les moyens d'une recherche qui s'appuie sur les filières régionales majeures, tout en étant ouvertes aux nouvelles opportunités. Les investissements immobiliers et d'équipements scientifiques, notamment dans le cadre du CPER, seront poursuivis pour donner les moyens aux chercheurs ligériens d'une recherche performante aux standards internationaux. Les thématiques associant Recherche, Formation et Innovation (RFI) seront poursuivies avec la volonté d'optimiser les financements au profit de projets opérationnels. Cette

priorité se traduira également par **un soutien affirmé aux projets du Programme Investissements d'Avenir tels que « NExT »** de l'appel à projets ISITE ou le projet IHU à venir dans le cadre du PIA3. Dans l'optique de veiller à l'émergence des filières de demain, **le programme de « paris scientifiques » qui accompagne la prise de risque pour développer des secteurs à fort potentiel, sera poursuivi.**

Le troisième axe est celui de l'accroissement des liens avec les entreprises pour mobiliser les compétences académiques au bénéfice de l'innovation et du développement de l'économie et de l'emploi. Dans un contexte de concurrence entre les territoires et de renouvellement, les priorités de la Région seront de participer au pilotage des structures chargées de la valorisation de la recherche, soutenir la maturation des compétences académiques vers le marché, encourager le développement de coopération entre les laboratoires de recherche et les entreprises locales.

ACTION 3 Faire de la formation la garantie des emplois de demain

Pour permettre aux ligériens un accès facilité à l'emploi, il est nécessaire d'adapter l'ensemble de nos actions de formations, du lycée à l'enseignement supérieur et de l'apprentissage à la formation professionnelle.

L'année 2018 sera tout d'abord marquée par la poursuite du déploiement du Plan de relance de l'apprentissage dont les premiers résultats se traduisent par une hausse significative des effectifs apprentis lors de cette rentrée. Au 15 novembre 2017, **les 54 CFA de la Région accueillent 30 200 apprentis et pré-apprentis** soit une évolution de 6,6% qui concerne tous les niveaux de formation, tous les départements et presque tous les secteurs professionnels. Avec une évolution de 4,5% en 2016, en deux ans, **les effectifs d'apprentis de la région auront fait un bond de plus de 11%.**

Il est non moins important de rappeler le rôle pivot joué par la Région pour articuler les différents acteurs intervenants sur ce dossier. Au-delà même des enjeux de péréquation budgétaire ou d'équilibre territorial, il s'agit plus fondamentalement de donner confiance aux jeunes, aux familles et aux entreprises dans l'excellence de cette voie de formation professionnelle initiale.

En 2018, les investissements sont maintenus au niveau de ceux de 2017 avec 18 M€ de crédits de paiements qui concerneront notamment la réalisation des travaux de modernisation et d'extension des cinq CFA de l'Université Régionale des Métiers (URMA) et la construction d'un nouvel internat au CFA du BTP de Loire Atlantique à Saint-Brévin. Ces investissements seront également consacrés à la poursuite de la modernisation des équipements des CFA, en lien notamment avec les mises aux normes en matière d'accessibilité et de sécurité, et la nécessaire prise en compte du numérique dans la pédagogie. Une autorisation de programme de 15,4 M€ permettra également d'assurer la programmation de nouvelles opérations de modernisation, comprenant notamment la rénovation des locaux du CFA du lycée agricole du lycée du Fresne et une nouvelle implantation du CESI à Saint Nazaire

Pour les dépenses de fonctionnement, 134 M€ sont inscrits en crédits de paiement. Cette évolution maîtrisée par rapport à l'évolution des effectifs prend en compte la bonne collecte de taxe d'apprentissage des CFA, tout en continuant d'accompagner une évolution forte de l'offre de formation. Pour rappel, ce sont 98 nouvelles ouvertures de formation qui ont été réalisées en 2016, 90 en 2017 et 84 qui sont présentées dans le cadre du budget 2018, ce qui fera un total de 272 ouvertures en 3 ans.

Par ailleurs, en cohérence avec les engagements de stabilité affirmés lors du Plan de relance, la Région poursuit ses dispositifs d'accompagnement des aides aux apprentis et aux employeurs, intégrant notamment **le Pass Permis pour les jeunes et l'aide à la professionnalisation pour les employeurs**.

Le budget de fonctionnement prend également en compte la mobilité européenne et internationale des apprentis ainsi que toutes les actions de valorisation des métiers et de l'apprentissage. **L'année 2018 sera marquée par les 45^{es} Olympiades des métiers, les 15 et 16 mars au Parc des Expositions d'Angers**. Plus de 250 jeunes y seront en compétition sur 50 métiers. 20 000 visiteurs (collégiens et grand public) y sont attendus. **L'ApprentiBus démarrera sa tournée pour aller au-devant des collégiens en janvier**.

La professionnalisation des acteurs, personnels de CFA et maîtres d'apprentissage, sera également poursuivie afin d'offrir un service de qualité à l'ensemble des jeunes et des entreprises qui ont fait le choix de l'apprentissage, « le plus court chemin vers l'emploi ».

La politique régionale des lycées concerne aussi bien les travaux de constructions, de rénovation ou d'entretien que le fonctionnement quotidien des lycées. L'année 2018 sera notamment marquée par la création de 70 postes régionaux supplémentaires dans les établissements. L'enjeu est de prendre en compte la fin des emplois aidés, décidée par le gouvernement sans concertation préalable, et de faciliter les remplacements, ce qui constitue un axe majeur de renforcement du service et d'amélioration des conditions de travail.

Après une année 2017 de transition au cours de laquelle plus de 80 M€ ont été consacrés aux investissements dans les lycées, la nouvelle Stratégie d'investissement dans les lycées (SIL) est présentée à l'occasion du BP 2018. Elle couvrira la période 2018-2024. Elle porte l'ambition de créer les meilleures conditions de réussite possibles de tous les jeunes en Pays de la Loire, par la qualité des bâtiments et des lieux de vie, et des conditions d'accueil optimisées, au service de tous les parcours de formation, et sur l'ensemble du territoire.

La Région rencontre en particulier un formidable défi démographique, **la prévision du nombre de lycéens par l'INSEE en 2014 ayant été dépassée dès 2016 avec neuf ans d'avance. On estime à 2 000 le nombre d'élèves supplémentaires** à la rentrée 2017-2018 en voie générale et technologique, dans des zones en forte tension de Loire-Atlantique et de Vendée principalement. Dans ce contexte, deux études ont été lancées pour objectiver de manière inédite les flux démographiques et la capacité réelle d'accueil des établissements.

Dans les 7 prochaines années, la Région consacrera **780 M€ aux investissements dans les lycées, dont 74,75 M€ dès 2018**. Ceci permettra à la fois d'assumer les engagements pris par la collectivité, de répondre aux besoins prioritaires des territoires, tout en s'inscrivant dans une trajectoire financière soutenable.

Ces investissements programmés sont répartis en quatre priorités :

1. Répondre à l'urgence démographique et améliorer les conditions d'accueil pédagogique et fonctionnel sur tout le territoire ligérien, qui représentera 40% de l'effort régional. En 2018, cette priorité se traduira par la poursuite de la construction des nouveaux lycées de Nort-sur-Erdre,

St-Gilles-Croix-de-Vie, Aizenay et Pontchâteau, par le lancement d'une étude de besoin pour la création d'un nouveau lycée en sud-Loire.

2. Promouvoir des lycées bien entretenus, sobres, sûrs, accessibles et exemplaires en matière de transition énergétique et écologique. Cette priorité représentera également 40% de l'effort régional qui bénéficiera à tous les territoires, même en l'absence de tension démographique. L'excellence environnementale souhaitée pour la SIL se traduira par des opérations de performance énergétique visant à surpasser la réglementation et obtenir les labels « Energie positive et bas carbone » et « bâtiment biosourcé » pour les lycées neufs.

3. Améliorer l'environnement de travail des agents régionaux dans les lycées (10% de l'effort régional). En cohérence avec la feuille de route managériale dans les lycées, il s'agira de travailler sur le champ de la restauration, des locaux de travail, des vestiaires, ateliers et lieux de vie.

4. Rester agile et soutenir les formes d'innovations éducatives (10% de l'effort régional). L'enjeu est de répondre à des évolutions potentielles du cadre pédagogique national, mais aussi de soutenir des projets territoriaux innovants, dont pourront faire partie les « établissements tricolores - les couleurs de la réussite ».

La Région poursuivra par ailleurs le plan de modernisation des équipements des lycées publics. Tout en veillant à l'amélioration des conditions de vie et de formation des lycéens, la Région apportera une attention particulière à l'adaptation des équipements aux besoins des formations notamment professionnelles sur le territoire régional.

L'ambition régionale pour le numérique se concrétisera à travers la politique de renouvellement d'équipements informatiques, le développement des nouveaux usages (BIM, poursuite du déploiement du wifi...) et le lancement de la 3ème génération de l'espace numérique de travail e-lyco qui devra concilier qualité des usages et maîtrise des coûts.

Par ailleurs, la Région soutiendra les établissements privés sous contrat, dans le cadre du conventionnement avec les têtes de réseau UNRADEL, FRMFR et UNREP. La collectivité poursuivra son accompagnement aux projets d'investissement de ces établissements, qui doivent également prendre leur part à la résolution des enjeux démographiques de notre territoire.

De plus, le budget primitif 2018 propose une revalorisation des forfaits obligatoires d'externat des lycées privés sous contrat d'association afin de remédier aux écarts constatés par rapport à l'application des textes. L'année 2018 sera également la dernière des trois années de rattrapage en matière d'aides éducatives et sociales afin d'assurer l'équité de traitement entre les élèves du public et ceux du privé.

Les différents dispositifs d'aides sociales directes visant à l'allègement du budget « rentrée » des familles seront reconduits en 2018 (Gratuité des manuels scolaires, Dotation de crédits d'équipement professionnel, Fonds social lycéen régional, Bourse au mérite dont les critères d'éligibilité ont été élargis à la dernière rentrée).

Le Pacte Educatif régional, adopté en 2017, dont l'ambition est de favoriser la réussite et l'insertion professionnelle des lycéens et apprentis ligériens, sera proposé à l'ensemble des lycées publics et privés. En 2018, les deux dispositifs de crédits délégués : « Crédits éducatifs » et « Crédits Mobilité »,

seront maintenus mais fusionnés pour d'une part simplifier les procédures et d'autre part renforcer l'autonomie de choix des établissements.

Par ailleurs, pour lutter contre le décrochage scolaire, la Région a notamment fait le choix de soutenir dès 2016 le développement d'un réseau d'Écoles de Production en Pays de la Loire comme une offre alternative de formation. Ce dispositif montera en puissance durant l'année 2018. Il vient compléter plusieurs appels à projets et actions de soutien en termes d'information/orientation, soutien et accompagnement des jeunes en difficulté.

La politique en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle continue a fait l'objet, dès le BP 2017, d'ajustements importants pleinement effectifs en 2018. La refonte complète de l'offre de formation de la Région en faveur des demandeurs d'emploi se structure désormais en trois programmes complémentaires formant le « continuum » d'un parcours vers l'emploi :

- Programme PREPA pour aider les demandeurs d'emploi les plus en difficulté à définir un projet professionnel et se remettre à niveau ;
- Programme VISA pour qualifier les demandeurs d'emploi dans les métiers où des besoins de recrutement sont signalés ;
- Programme ACCES pour accompagner les demandeurs d'emploi à accéder directement à un emploi repéré, ou à créer / reprendre leur entreprise.

Pour la réalisation de ces programmes, des crédits de paiement à hauteur de 160,2 M€ sont proposés en fonctionnement, complétés par 3,3 M€ en investissement. Des autorisations d'engagement et de programme à hauteur respectives de 213,1 M€ et de 3,4 M€ sont proposées en fonctionnement et en investissement.

Ainsi, ce sont plus de 30 000 ligériens qui devraient être formés en 2018 grâce à l'intervention de la Région.

Par ailleurs, la Région poursuivra son soutien aux formations courtes d'adaptation à l'emploi, dont les dernières évaluations confirment la performance en matière de retour à l'emploi, et cela en partenariat étroit avec Pôle Emploi et les OPCA. De plus, pour les formations achetées sur ses nouveaux marchés, la Région a mis en place un forfait « Accompagnement et performance » qui vise à inciter les organismes à travailler au placement en emploi de leurs stagiaires à l'issue des formations.

À cet égard, les enquêtes de placement à 6 mois réalisées par le CARIF-OREF montrent que 59% des stagiaires ayant suivi une formation qualifiante sont en emploi. Ce taux se monte à 73% s'agissant des formations courtes d'adaptation à l'emploi et à 87% pour les formations sanitaires et sociales.

Les présentes propositions budgétaires tiennent compte du désengagement confirmé de Pôle Emploi en matière de prise en charge, à hauteur d'environ 8 M€ en année pleine, de la rémunération de stagiaires de la formation professionnelle continue. Afin de sécuriser les parcours des stagiaires et éviter des abandons de formation, la Région a prévu de prendre le relais et de verser ces rémunérations. Une subvention de l'opérateur national est prévue en compensation partielle.

Les présentes propositions intègrent également les revalorisations réglementaires des indemnités de stage des étudiants infirmiers et des bourses du sanitaire post bac, à hauteur respective de 0,6 M€ et 0,9 M€, pour lesquelles les compensations attendues de l'État ne sont pas encore déterminées.

Il convient enfin de préciser que la mise en œuvre du Plan Investissement Compétence (PIC) annoncé par le Gouvernement n'est pas intégrée dans les présentes propositions, puisqu'aucune information n'était disponible au moment de la rédaction de ce rapport.

Enfin, l'année 2018 sera celle de la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour l'emploi et la formation professionnelle (SREFOP), ainsi que du Schéma des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé. Ces deux schémas stratégiques ont été très largement concertés avec l'Etat et les Partenaires Sociaux. Après l'adoption de la SREFOP en CREFOP plénier le 23 octobre 2017, la session du budget primitif doit être l'occasion de son approbation par le Conseil régional. Pourront ensuite s'envisager, au printemps 2018, l'approbation du plan régional de l'orientation ainsi qu'un plan en faveur de l'emploi, qui viendront en déclinaison de cette nouvelle stratégie. En 2018, la Région aura ainsi adopté, en étroite concertation avec ses partenaires, l'ensemble des cadres stratégiques permettant d'agir sur l'orientation, la formation et l'emploi.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, l'investissement pour la réussite des jeunes et leur insertion professionnelle constitue un défi majeur, les autorisations de programme et d'engagement pour 2018, représentent ainsi 15 M€.

Dans ce domaine aussi, les Pays de la Loire font face à un défi démographique sans précédent, plus marqué qu'au niveau national. **Toutes formations post-bac confondues, les effectifs étudiants passeront de 120 000 en 2015 à 140 000 en 2020. Les dépenses prévues sur la période 2018-2021 accompagnent donc les investissements structurants pour amortir le défi démographique et améliorer la qualité de l'enseignement supérieur.**

MISSION 2 Le combat pour l'équité territoriale

ACTION 4 Développer les infrastructures et les réseaux de demain

L'équité territoriale, c'est d'abord l'accès aux infrastructures routières, ferroviaires et portuaires mais aussi l'accès à la téléphonie mobile et au Très Haut Débit.

Disposer d'infrastructures et de services de transport de qualité et performants constitue un enjeu fondamental pour notre Région, afin d'assurer la mobilité au quotidien, favoriser le développement économique et combattre l'enclavement de certains territoires.

2017 a constitué une année historique en matière de transport régional avec la mise en place du cadencement généralisé sur le réseau ferroviaire régional, la création d'un nouvel axe structurant reliant Laval à Angers et Nantes avec des trains TER empruntant la LGV via la virgule de Sablé-sur-Sarthe, ce qui constitue une première mondiale.

Parallèlement, la mise en place du transfert de compétence prévu par la Loi NOTRe a rendu la Région **responsable en matière de transports interurbains, scolaire et maritimes.**

En 2018, la Région continuera à s'affirmer comme l'acteur incontournable des transports et des mobilités en Pays de la Loire. La nouvelle convention Région-SNCF pour l'exploitation et le financement du réseau régional TER 2018-2023 portera **une exigence accrue de qualité de service vis-à-vis de l'exploitant.** La contribution financière régionale est fixée 155 M€ en 2018, ce qui représente un engagement considérable.

En accompagnement de cette nouvelle convention, une réflexion est en cours afin de **proposer une nouvelle tarification TER en 2018**.

Les lignes autocars interurbaines et scolaires représentent 191 M€ d'euros de dépenses pour la Région suite au transfert. De plus, 4,7 M€ sont prévus au titre de la nouvelle compétence maritime pour le transport des biens et des personnes vers l'Île d'Yeu qui sera déléguée au Conseil départemental de la Vendée dans le cadre d'une convention renouvelée en 2018.

En ce qui concerne **le matériel roulant**, 26,6 M€ d'AP sont prévus au BP 2018.

En matière **d'infrastructures ferroviaires**, le budget 2018 est de 21,4 M€ en AP et de 17,5 M€ de CP.

Dans le cadre du projet de **modernisation de la section ferroviaire Clisson-Cholet**, qui représente un investissement de 50 M€, la disponibilité des crédits de l'État, d'un montant d'environ 7 M€, reste incertaine à ce jour. La Région a pris ses responsabilités pour faire aboutir cette opération en affectant, dès la Commission Permanente du 17 novembre 2017, la totalité du montant de sa participation de 33,25 M€. Si les crédits de l'État peuvent être débloqués, les travaux pourront être engagés dès 2018, suite à la signature de la convention.

Concernant **le contournement de la raffinerie de Donges**, en 2018, 10 M€ d'AP et 5 M€ de CP sont nécessaires pour financer le déplacement des entreprises et les études PRO.

Le comité de pilotage du projet Nantes-Bordeaux, réuni le 8 novembre dernier sous l'égide de la Préfète des Pays de la Loire, a choisi **une signalisation ferroviaire plus moderne et moins coûteuse** que celle qui avait été envisagée. Celle-ci permettra l'ajout d'un deuxième point de croisement des trains à Marans qui améliorera la robustesse de l'exploitation et les capacités de trafic. En conséquence, des études complémentaires sont nécessaires avec un report de quelques mois du calendrier.

Le budget 2018 intègre également le financement de **pôles d'échanges multimodaux**, dont la gare de Nantes, pour environ 1,7 M€ en AP et 8 M€ de CP, ainsi qu'**une enveloppe en faveur d'investissements dans les gares** (1 M€).

Parallèlement, 2018 verra la poursuite du **programme routier d'intérêt régional adopté en décembre 2016** avec un montant d'AP de 37,1 M€ et un montant de CP de 10 M€, en forte hausse par rapport aux 28 M€ d'AP et 5 M€ de CP en 2017.

Avec les professionnels et les collectivités concernées, la Région souhaite faire du Grand port Maritime de Nantes Saint-Nazaire **un outil de développement économique régional à vocation internationale**, notamment à travers les opérations programmées dans le volet portuaire du CPER 2015-2020. La baisse de dotation de 47% proposée en 2018 ne repose pas sur des efforts d'économie en tant que tels, mais correspond à l'avancement opérationnel des projets identifiés dans le CPER. D'ailleurs, en crédits de paiements, est proposée une hausse de 31% (à 7,6 M€)

L'année 2018 sera marquée par l'engagement des opérations suivantes :

- études sur le pôle logistique aval (site du Grand Tourteau),
- phase 2 des études du projet de chantier de transport combiné de Montoir,

- réalisation de travaux de quais pour le développement du service fluvial,
- lancement du réaménagement de la zone de Cheviré.

Plus généralement, **la Région veillera en 2018 à ce que l'État respecte les engagements pris envers le GPMNSN** (dotation de dragage, non-versement de dividendes). Dans l'affirmative, elle s'engagera activement dans la réflexion lancée par le Gouvernement sur l'avenir de la gouvernance des grands ports maritimes.

L'équité dans l'accès aux opportunités ouvertes par le numérique est une priorité de la majorité régionale, qui **souhaite que l'aménagement numérique puisse bénéficier à tous les Ligériens**. L'accès à la téléphonie mobile et à une connexion Très Haut Débit fixe est aussi indispensable au développement économique des territoires qu'aux besoins de la vie quotidienne. La nouvelle majorité a adopté des mesures fortes en faveur du déploiement du très haut débit et de l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile qui permettront de réelles avancées en 2018 dans les territoires ruraux.

Le soutien de la Région aux projets de déploiement de la fibre optique va être amplifié en 2018 avec 14,1 M€ de CP d'investissement : trois des cinq départements sont désormais en phase de travaux, la Mayenne et le Maine-et-Loire vont débiter leurs études techniques en 2018. De plus, la Région fait le choix de **reconduire en 2018 la mesure relative au soutien pour le raccordement de sites touristiques**, soit 0,25 M€ en AP.

Au-delà des projets actuellement mis en place par les Départements avec un soutien régional à hauteur de 118,8 M€, une étude sur les modalités d'atteinte du 100% FttH dans la Région sera aussi lancée en 2018 afin de **définir les modalités potentielles futures d'accompagnement** par la Région.

En ce qui concerne la téléphonie mobile, de nombreuses actions se sont concrétisées en 2017 et se poursuivront en 2018 :

- l'appli Gigalis a permis la réalisation par les ligériens de plus de **89 000 mesures en un an** ;
- les premiers résultats de l'étude sur l'amélioration de la couverture mobile ont été présentés lors de la Commission Régionale de Stratégie Numérique d'octobre dernier, consacrée exclusivement aux problématiques de téléphonie mobile ;
- **500 communes ligériennes ont été sélectionnées** afin que des mesures soient réalisées pour affiner la connaissance de la qualité des réseaux des quatre opérateurs.

Dans les centres-bourgs en « zones blanches » les premiers pylônes ont été édifiés et **la mise en service des réseaux des quatre opérateurs sera effective dès les premiers mois de 2018**.

La Région, le Département de la Mayenne et Laval Agglomération accueilleront en septembre 2018, les Universités d'été du Très Haut Débit. Cette manifestation annuelle mobilise plus de 500 participants, sur deux jours, autour des enjeux d'infrastructures et d'usages du numérique. Le Laval Virtual center a ainsi été choisi comme lieu de **cet évènement qui sera soutenu à hauteur de 30 000 € en au BP 2018**.

ACTION 5 Agir au plus près des habitants

Agir au plus près des habitants, c'est à la fois, développer les projets portés par les élus locaux et défendre les projets des ligériens au niveau européen. Les Pays de la Loire tirent leur force d'un modèle

d'aménagement territorial équilibré entre un maillage serré de communes rurales, une solide armature de villes moyennes auxquels s'ajoutent de grandes agglomérations et la métropole nantaise.

Ce modèle est aujourd'hui bousculé par une nouvelle donne institutionnelle, budgétaire et territoriale qui risque de créer une fracture profonde entre les territoires et alimente le sentiment de déclassement chez beaucoup de nos concitoyens, en particulier des zones rurales.

Pour lutter contre ce phénomène préoccupant, **la Région a mis en place une nouvelle stratégie territoriale**. Après l'adoption du Pacte régional pour la Ruralité en juin 2016, la réforme de la contractualisation adoptée en 2017 a complété cette ambition. Ainsi ce sont notamment **417 projets d'investissement communaux qui ont été aidés et 24 CTR** (couvrant 26 intercommunalités) qui ont été approuvés lors du dernier budget primitif.

En outre, la volonté de s'engager vers de nouveaux partenariats, notamment avec les Départements s'est traduite par un engagement de la région au sein du réseau Anjou Ingénierie territoriale et l'ouverture de la plateforme commune de dépôt dématérialisé des projets financés par les contrats de territoire du Département de la Vendée ou de la Région.

L'année 2018 marquera aussi le début de la procédure de contractualisation avec Nantes Métropole, Angers Loire Métropole et le Mans Métropole au travers des contrats de développement métropolitain.

Cette priorité enfin s'exprime en termes financiers puisque la Région s'engage à hauteur du mandat sur un effort de 200 M€ au titre du soutien aux collectivités, qui s'ajoute aux actions présentées lors du pacte régional pour la ruralité.

La désertification médicale touche durement de nombreux territoires ruraux mais également certains quartiers urbains. Celle-ci se caractérise notamment par l'inégalité qui existe entre nos concitoyens d'un accès garanti à la santé partout et pour tous. Le Plan régional d'accès la santé partout et pour tous, adopté l'année dernière a pour objectif d'apporter des réponses concrètes à cet enjeu essentiel pour l'avenir de nos territoires.

12 mesures de ce plan sont désormais opérationnelles et produisent leurs effets. Ainsi, la région a soutenu dans le cadre du « Fonds Régional d'Accompagnement à l'innovation en Santé (FRAIS) » la création d'un Service Médical de Proximité, à Laval.

Le Plan régional de prévention et d'éducation à la santé des jeunes adopté en juin 2017 sera pleinement déployé en 2018. Il vise à permettre aux jeunes de devenir acteurs de leur santé tout en répondant à leur désir d'autonomie et de responsabilité en développant des actions de prévention et d'éducation à la santé efficaces, mises en œuvre par des acteurs qualifiés et reconnus.

Agir au plus près des habitants, c'est aussi préparer l'avenir des Pays de la Loire. L'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) se poursuivra et fixera les orientations et les grands principes d'aménagement du territoire régional sur plusieurs domaines à l'horizon 2050. A ce titre, il constitue une réelle opportunité de concevoir un véritable projet de territoire partagé, pour conforter le développement des Pays de la Loire et la qualité de vie des Ligériens.

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie européenne restera une priorité de l'action de la région. Elle a pour triple objectif de mieux porter les priorités régionales sur la scène européenne, de développer de nouvelles opportunités de financements européens et d'optimiser la mobilisation des fonds européens.

L'enjeu est clair : créer plus de richesses, d'activités et d'emplois dans nos territoires. Le programme budgétaire 529 - « actions européennes » - rassemble notamment les moyens consacrés à cette stratégie :

- **accompagner et soutenir plus fortement les porteurs de projets européens**, au moyen notamment d'un fonds régional d'aide au montage de projets européens restructuré et renforcé. Le dispositif ACE 2020 (Appui conseil européen) dont le règlement intérieur a été adopté par la commission permanente le 29 septembre dernier, crée une offre d'accompagnement complète et flexible à destination des acteurs ligériens qui souhaiteront déposer un dossier au titre des appels à projets régulièrement publiés par la Commission européenne dans le cadre programmes sectoriels en cours.
- **renforcer le lobbying pour mieux porter les priorités régionales et développer de nouveaux partenariats** ; la Présidence de la Commission Arc Atlantique s'inscrit notamment dans cette volonté de faire du mandat un moyen puissant pour s'assurer que les politiques européennes soient mieux adaptées à la spécificité territoriale maritime.
- **fédérer les énergies locales en développant un réseau efficace** et actif comme la Région a su le faire au travers de sa candidature au projet européen Clipper en faveur de la compétitivité des PME dans le domaine des industries maritimes.

Dans la mise en œuvre de cette stratégie, le Bureau de la Région à Bruxelles a un rôle majeur : il identifie les appels à projets pertinents pour les acteurs ligériens, assure la liaison entre les collectivités et les institutions européennes et assure la représentation des intérêts des acteurs ligériens auprès des institutions européennes. A sa création en janvier 2017, l'Association Pays de la Loire Europe réunissait la Région des Pays de la Loire et les 3 chambres consulaires. Depuis sa dernière assemblée générale le 5 octobre dernier, **l'association s'est renforcée et a reçu l'adhésion de nouveaux membres** tels que la ville d'Angers, Angers Loire Métropole, les Départements du Maine et Loire, de la Vendée et de la Loire Atlantique. Des discussions sont par ailleurs en cours avec d'autres collectivités.

ACTION 6 Renforcer notre qualité de vie

Notre qualité de vie au quotidien, c'est à la fois, un environnement naturel préservé, un environnement culturel, sportif et associatif développé ainsi qu'un bénévolat actif et reconnu.

L'importance des enjeux écologiques est pleinement prise en compte par la Région qui souhaite favoriser la préservation du patrimoine naturel ligérien, tout en favorisant le développement d'une croissance verte, porteuse de nombreux emplois.

La Région continuera son effort en faveur de la biodiversité ligérienne à travers :

- **le travail avec les Parcs naturels régionaux et les réserves naturelles** régionales sera orienté vers plus de soutien à l'investissement.
- **Les contrats nature et l'appel à projet entreprises-biodiversité** (1 M€ en AP), ainsi que le renouvellement des partenariats avec les associations et organismes agissant en faveur de la biodiversité.
- L'élaboration de **la stratégie régionale de biodiversité** à l'horizon de juin 2018 qui constituera un document essentiel pour les Pays de la Loire.

L'année 2018 sera celle de **la finalisation du plan régional de prévention et de gestion des déchets et du plan d'actions régional économie circulaire**. La responsabilité régionale pour cette politique se traduira en particulier par la mise en place d'un observatoire déchets et ressources avec une dotation de 0,2 M€.

Enfin, **la Région agira dans le domaine essentiel de la gestion des eaux ligériennes**. En effet, l'état des masses d'eau est particulièrement préoccupant en Pays de la Loire. La Région entend se donner les moyens, en lien avec ses partenaires, pour agir sur cette situation :

- La poursuite du programme Eau et Loire, doté de 6,4 M€ en AP et 0,65 M€ en AE avec les Contrats régionaux de bassin versant, l'élaboration d'un dossier LIFE, la mise en œuvre de la convention avec l'agence de l'eau et le début du soutien aux premiers travaux de mise en œuvre du contrat Loire prévu au CPER avec 0,65 M€ en AP en 2018.
- La participation de manière pragmatique aux projets de digues dans un contexte d'incertitude lié au transfert de la compétence GEMAPI.

Simultanément, en investissant de manière ambitieuse dans les champs culturel, sportif et associatif, la Région des Pays de la Loire œuvre à promouvoir des valeurs essentielles à la qualité de vie de chacun et à la construction de l'individu et de la société.

L'ambition régionale dans le domaine de la culture et du patrimoine pour la période 2018-2021 conduit au déploiement progressif de la stratégie adoptée en 2017. **La création prochaine d'un musée de France à Fontevraud pour accueillir les œuvres de la remarquable collection des époux Cligman** constitue une belle illustration de cette ambition culturelle.

La Région entend s'adresser aux différents acteurs du monde culturel, se placer au service des territoires et des publics, des artistes et des projets, en développant des initiatives nouvelles tout en veillant à offrir une politique du patrimoine renouvelée, diversifiée et tournée aussi vers l'animation des territoires ruraux.

Par ailleurs, à travers sa politique sportive **la Région mise sur l'accessibilité et la diversité en faisant autant pour l'accompagnement du sport d'élite que pour le soutien des pratiques amateurs, des sports de masse jusqu'aux disciplines les plus confidentielles**. Elle accompagne l'excellence et entend bien en même temps que les Pays de la Loire restent la région la plus sportive de France.

En 2018, **ses actions visent en même temps le soutien aux ligues, aux grands évènements : Tour de France, Vendée Globe, 24H du Mans) mais aussi à la construction d'un nouveau CREPS**, institution qu'elle veut profondément nouvelle dans sa conception et son rôle, et enfin à la préparation des sportifs aux olympiades de 2020 et 2024.

Dans le cadre de sa volonté de permettre le vivre ensemble, la Région fait de la condition des femmes sa priorité. Elle poursuivra l'action engagée depuis 2015-2016 contre la précarité, l'isolement et les violences faites aux femmes en s'appuyant sur les acteurs et les associations de terrain. Elle prendra des initiatives nouvelles, en particulier en direction des jeunes, pour prévenir et lutter contre le harcèlement et pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment autour de l'enjeu du temps partiel subi/temps partiel choisi, puisque les Pays de la Loire sont la première région pour le travail à temps partiel.

L'autonomie des jeunes reste par ailleurs pour la Région une orientation majeure. La Région souhaite ouvrir aux jeunes la vie civique, la vie professionnelle et le sport. La dématérialisation du Pass culture sport, dès le printemps 2018, va pérenniser ce dispositif très complet et le moderniser de façon unique.

La politique associative de la Région poursuivra la priorité donnée à la reconnaissance du rôle des bénévoles. La Région poursuivra ainsi la réflexion sur la Fondation régionale pour le bénévolat et le dialogue, déjà engagé avec l'Institut de France.

MISSION 3 Le combat pour l'efficacité régionale

Plus que jamais, l'ensemble des administrations publiques de notre pays se doivent d'être exemplaires dans la gestion des deniers publics. Au-delà des économies indispensables, il s'agit de construire, avec les agents de la collectivité, une administration régionale moderne, innovante et agile qui tire le meilleur parti des transformations à l'œuvre dans la société, au premier chef de la révolution numérique, pour bâtir un service public de proximité, simplifié, qui réponde aux attentes des usagers ligériens.

ACTION 7 Des politiques régionales mieux évaluées et plus économes

La volonté d'agir vite en faveur des Ligériens a permis à la majorité régionale de voter en 18 mois environ 90 % de ses engagements. Cet effort a été réalisé sans accroître le poids de la collectivité régionale pour les Ligériens :

- La masse salariale régionale représente en Pays de la Loire 36 € par habitant en 2016, soit le niveau de loin le plus faible des régions, hors Île-de-France, avec une moyenne nationale à 49 € ;
- Les dépenses réelles de fonctionnement sont les moins élevées de France avec 209,5 € par habitant contre 261 € en moyenne nationale, hors Corse et Île-de-France.

Après une forte baisse en 2017 (-10,5 %), les moyens généraux de la collectivité s'établissent à 2,7 M€ en fonctionnement pour 2018, soit une nouvelle baisse de 2,1% malgré l'intégration des agents dans le cadre de la loi NOTRe et la hausse de certains tarifs notamment d'affranchissement. La Région continue donc ses efforts pour **réduire son train de vie**.

Le budget de communication, avait déjà baissé de 20% en 2016 et de 4,5% en 2017, passant ainsi de 7 à 5,2 M€ d'euros en deux ans. Cela a été possible en **recentrant la communication régionale sur des priorités claires**, tout en internalisant davantage certaines actions comme les relations presse nationales ou le management de communautés numériques.

Le train de vie de la collectivité est ainsi maîtrisé par des efforts réalisés dans différents domaines, **le renouvellement des marchés étant l'occasion de questionner chaque dépense**.

Parmi les nouveaux efforts prévus en 2018 peuvent notamment être cités :

- **Une diminution de l'ordre de 500 000 euros des dépenses de communication** (marché d'impression du magazine régional plus compétitif, internalisation du fichier protocolaire, prise en charge des panneaux de chantier par les maîtres d'ouvrage).
- une nouvelle diminution des dépenses d'abonnements de 7% alors que des économies de 14 000 euros ont déjà été réalisées en 2017.
- la diminution progressive du parc automobile, déjà bien engagée avec 90 véhicules fin 2017 contre 114 en 2008 **avec l'objectif d'une flotte plus propre et mieux adaptée aux besoins de la collectivité**.

Compte-tenu des efforts réalisés par le Conseil économique, social et environnemental régional en 2017, il a été décidé de l'exonérer de nouveaux efforts en 2018, alors même que les moyens généraux de la collectivité continuent à baisser.

Par ailleurs, les Pays de la Loire sont **la seule région métropolitaine à s'engager dès à présent dans l'expérimentation de la certification des comptes publics** locaux initiée par la loi NOTRe. Le pilotage est assuré par la Cour des comptes qui a approuvé le 10 mars 2017 une convention avec le Conseil régional précisant le périmètre et les conditions d'intervention de l'équipe pluridisciplinaire qui accompagne la Région. Celle-ci est composée d'experts de la Cour des Comptes, d'un magistrat de la Chambre régionale des comptes et de commissaires aux comptes issus du secteur privé et spécialistes du secteur public. La Région a par ailleurs accepté l'offre de service proposée par la DGFIP en matière de méthodologie, d'outils de pilotage et d'évaluation et de formations.

La démarche se concrétise déjà par des échanges approfondis et un dialogue fructueux entre les parties afin d'identifier les points d'amélioration en vue d'une certification avec le moins de réserves possible. L'aboutissement du processus est prévu en 2023 avec la transmission de l'avis final aux élus régionaux. **Les années 2018 et 2019 seront consacrées aux évaluations ciblées sur les thématiques à enjeu** repérées dans la phase de diagnostic global d'entrée de 2017.

La certification est également un levier managérial car elle offre la possibilité aux services d'analyser la pertinence des choix organisationnels, la répartition de leurs moyens, leur niveau de formation des personnels ou encore l'existence d'éventuels risques dans leur activité.

Dans le cadre de la réorganisation des services, les missions de contrôle et de qualité de gestion ont été redéfinies au sein de la Direction des Finances et de la Commande publique et sont portées notamment par les coordonnateurs financiers et les chefs de projet qualité de gestion. En 2018, la mise en place d'**un nouveau règlement budgétaire et financier** constituera une nouvelle étape pour renforcer encore la performance et la rigueur de la gestion financière régionale.

ACTION 8 Des agents mieux accompagnés et mieux valorisés

En 2018, la Région poursuivra en matière de ressources humaines les fondamentaux définis depuis le début du mandat pour mieux prendre en compte les besoins et les demandes des 860 agents du siège, 2 254 agents des EPLE, 210 agents de renfort et des 84 apprentis qui permettent au service public régional de vivre au quotidien.

L'organisation de la collectivité demeurera stable et lisible avec l'achèvement des principales évolutions engagées en 2017 : la réorganisation des services du siège, la redéfinition des missions des antennes territoriales et le déménagement des services. 2018 sera marqué par les efforts engagés en faveur des agents des lycées, avec des remplacements plus rapides dans les établissements. L'enjeu est d'améliorer les conditions de travail des agents des lycées et ainsi prévenir les accidents de travail et l'absentéisme.

Dès le 1^{er} janvier 2018, la Région accueillera une centaine de nouveaux agents chargés des transports interurbains et scolaires, avec leur transfert définitif vers le statut régional, tout en maintenant leur lien de proximité avec les usagers.

La volonté de développer une politique de prévention à la hauteur des enjeux de la collectivité et de l'attente des agents trouvera une traduction importante avec la création de 70 postes supplémentaires dans les EPLE. Cet effort significatif permettra une réelle amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail des agents, notamment grâce à des remplacements plus rapides. Ceux-ci pourront contribuer à limiter encore davantage des accidents du travail.

L'objectif de **reconnaissance et de valorisation des parcours professionnels** des agents sera porté en 2018 avec l'évolution du régime indemnitaire de la collectivité avec la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Celui-ci permet de mieux valoriser la prise de responsabilités en prenant en compte les spécificités des postes occupés, et d'atténuer les écarts de rémunération lié à la différence de filière ou de grade parfois constatée entre personnes occupant les mêmes fonctions.

Le régime indemnitaire de 2005 reposant essentiellement sur le grade n'est plus un facteur de motivation et d'attractivité suffisant pour la collectivité. Il n'a par ailleurs fait l'objet d'aucune revalorisation depuis 2005.

L'évolution proposée du régime indemnitaire s'accompagnera d'un effort financier de 0,5 M€ dès l'exercice 2018, il s'inscrit dans le cadre d'une politique de ressources humaines caractérisée par une mobilisation très forte en faveur du personnel :

- créations d'emplois au siège et dans les lycées,
- assouplissement de la politique de remplacement dans les lycées,
- développement du télétravail,
- renforcement de la participation employeur sur la prévoyance,
- développement de la mobilité interne (Rendez-vous de la mobilité),
- valorisation et développement du management de projet (à l'occasion de la réorganisation),
- facilitation d'accès à la catégorie B dans les lycées,
- acquisition de locaux dans le cadre du déménagement des Directions.

En contrepartie, **la Région poursuivra son objectif d'exemplarité**, alors même que sa masse salariale par habitant est la plus faible parmi les régions (hors Île-de-France), notamment avec l'application générale des 35 heures effectives. La Région entend maîtriser sa masse salariale, ce qui se caractérise par la mise en place d'un dialogue de gestion avec les directions. Ainsi en 2018, les mesures contraintes représenteront l'essentiel de l'évolution de la masse salariale.

En 2018, le travail engagé en 2017 sur les valeurs et le sens du travail au sein de l'institution régionale sera approfondi, notamment au niveau de la pratique du management dans la collectivité.

ACTION 9 Une administration plus innovante

Dans un contexte de profondes mutations à l'échelle internationale comme au sein des territoires, l'administration régionale doit adapter son fonctionnement **pour gagner en agilité, en rapidité, renforcer l'autonomie de ses agents et innover pour faire évoluer les politiques publiques**. Le service public rendu aux usagers doit évoluer vers toujours plus de réactivité, de simplicité et de proximité.

Le Schéma Directeur Numérique du Conseil régional des Pays de la Loire constitue un véritable levier de performance pour l'ensemble de la mandature. Il fixe un cap pour faire de la Région une

collectivité agile, qui anticipe les changements, innove en proposant de nouveaux usages et des expérimentations numériques au sein de ses politiques publiques. L'enjeu est d'utiliser les mutations en cours pour d'atteindre une efficacité, une rapidité et une qualité de service accrues.

En 2018, la Région continuera de s'inscrire dans sa stratégie de transformation numérique dont le vecteur est le Schéma Directeur Numérique 2017-2021. Au titre du Budget primitif 2018, une enveloppe totale de 4,95 M€ de crédits de paiement en fonctionnement et de 3M € de crédits de paiement en investissement sera consacrée au Schéma directeur numérique 2017-2021.

Avec le renforcement de la capacité d'action de la Direction de la transformation numérique en 2017, l'année 2018 sera celle **du développement de plusieurs projets importants de dématérialisation et de mise en place d'outils numériques performants**. Il s'agit notamment des suivants :

- dématérialisation des principaux processus de gestion financiers et de ressources humaines ;
- dématérialisation des feuilles d'émargement de la formation professionnelle ;
- dématérialisation des dossiers d'aides ;
- mise en place d'un outil intégré de gestion des fonds européens ;
- lancement du parapheur électronique et de la gestion électronique des documents ;
- modernisation d'outils existants, par exemple pour la gestion de délibérations avec le remplacement de GEDELIB ;
- préparation du futur système d'information régional des transports ;
- développement d'un système d'information géographique plus simple et plus performant ;
- développement du BIM, basé sur la création d'un modèle 3D des bâtiments favorisant de meilleures décisions.

La Région continuera son soutien à l'open data ainsi qu'à Géopal et étudiera la mise en place d'un système d'information décisionnel.

La fonction d'innovation publique continuera de se structurer pour accompagner l'évolution de la collectivité en 2018 : évaluer les politiques publiques, diffuser l'innovation parmi l'administration, moderniser les dispositifs existants et simplifier l'action de la région pour ses partenaires.

Au second semestre de l'année 2017, le réseau de l'innovation a été relancé auprès des agents volontaires de la collectivité. Plusieurs pistes de travail ont déjà été identifiées.

Le futur Lab numérique « Labsolu », lieu de conception et d'émergence des projets innovants, sera ouvert à tous les agents afin d'accompagner la démarche de modernisation numérique de la collectivité. Situé au cœur du campus régional, il sera équipé d'équipements numériques facilitant le travail collaboratif dans un cadre convivial, dès le début de l'année 2018. **L'enjeu est de développer et de diffuser les pratiques innovantes dans la collectivité.**

En conséquence, je vous propose :

- d'adopter au niveau du chapitre le projet de budget primitif pour 2018 équilibré à hauteur de 1 642 870 463 € de dépenses et recettes totales en section de fonctionnement et de 1 209 855 543 € de dépenses et recettes totales en section d'investissement et comportant des dotations de 513 066 997 € d'autorisations de programme et de 679 483 200 € d'autorisations d'engagement (conformément aux annexes).
- d'autoriser la Présidente à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections de fonctionnement et d'investissement ;
- d'autoriser la Présidente à procéder aux opérations comptables de neutralisation des amortissements relatives aux subventions d'équipements versées ;
- d'autoriser la Présidente à procéder à la réalisation d'emprunts de toute nature, notamment obligataire, dans la limite des montants inscrits au budget de l'exercice, soit 265 163 866 € (hors opérations de gestion active de la dette). Cette autorisation est encadrée par les limites définies dans la délibération du 18 décembre 2015.
- d'autoriser, à cet effet, la Présidente à signer les actes, contrats et avenants nécessaires ;
- de donner délégation à la Présidente pour conclure toute opération de placements jugée opportune, dans le respect des dispositions réglementaires et législatives, en particulier l'article L1618-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- d'approuver l'inscription au Budget primitif 2018 d'une dotation de 10 000 000 € d'autorisations de programme et de 2 000 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme n° 272 : « Dépenses imprévues » ;
- d'approuver l'inscription au Budget primitif 2018 d'une dotation de 133 300 000 € de crédits de paiement en investissement et 39 032 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre des opérations financières ;
- d'approuver l'inscription au Budget primitif 2018 d'une dotation de 3 666 907 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du reversement au fonds de péréquation de la CVAE ;
- d'approuver l'inscription au Budget primitif 2018 d'une dotation de 10 000 € de crédits de paiement en investissement et 198 310 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre des affaires juridiques

l'esprit grand ouvert



Région

PAYS DE LA LOIRE